

# **LE COMPTE NATIONAL DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE**

## **Méthodologie de la base 95**

François RAGEAU (INSEE , division agriculture)



# Sommaire

	<b>Pages</b>
<b>Chapitre I - Présentation générale .....</b>	<b>5</b>
<b>Chapitre II - Le compte de biens et services .....</b>	<b>18</b>
<b>Chapitre III - Le compte de branche .....</b>	<b>31</b>
<b>Chapitre IV - Le compte de secteur .....</b>	<b>39</b>
<b>Chapitre V - Le compte de capital fixe .....</b>	<b>50</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>62</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>63</b>



## **CHAPITRE I. PRESENTATION GENERALE**

- 1. Les concepts et l'architecture générale du compte de la pêche et de l'aquaculture**
- 2. Les sources statistiques**



## 1. Les concepts et l'architecture générale du compte de la pêche et de l'aquaculture

Un système de comptabilité nationale vise à produire des données synthétiques sur un champ économique donné, dans un cadre cohérent permettant de comparer (dans le temps et entre elles) et de combiner les différentes évaluations, de façon à assurer la significativité de séries temporelles, d'agrégats, de soldes ou de ratios calculés à partir de ces données.

L'élaboration des comptes nationaux requiert donc une définition préalable précise des concepts et des méthodes d'élaboration. Elle repose sur des techniques d'estimation faisant la synthèse des informations disponibles, ajustées pour respecter au mieux les concepts retenus et pour garantir la cohérence souhaitée.

Dérivé du système révisé de comptabilité nationale (SCN 93) des Nations Unies, le système européen de comptes économiques (SEC 95) a été élaboré pour répondre aux besoins particuliers de l'Union européenne. Il fixe des concepts, des définitions, des règles comptables et des nomenclatures uniformes à l'usage des Etats membres de l'Union européenne. Le système français de comptabilité nationale en précise l'application dans le cas français, et constitue la référence pour l'établissement des données du cadre central des comptes nationaux français.

Pour le cadre central des comptes nationaux, quatre comptes sont élaborés pour la pêche et l'aquaculture : le compte de biens et services, le compte courant de branche, le compte de secteur et le compte de capital fixe de la branche. Ces comptes présentent les opérations engendrées par la production de la pêche et de l'aquaculture.

### 1.1 Le compte de biens et services

Le compte des biens et services fournit pour chaque produit un équilibre des ressources et des emplois, en valeur au prix de l'année courante et en valeur au prix de l'année précédente (cette deuxième est également appelée "volume"). Constituer un tel équilibre permet de décrire les utilisations des ressources disponibles (production + importations) en divers emplois, dont les principaux sont : la dépense de consommation finale des ménages, les consommations intermédiaires de l'industrie (agroalimentaire, cosmétiques) en produits issus de la pêche et des cultures aquatiques et les exportations. Il n'y a qu'un seul équilibre ressources-emplois pour la pêche, la pêche et les cultures aquatiques n'étant pas séparées. Cet équilibre est au niveau 118 de la nomenclature d'activités et de produits.

La structure simplifiée de l'équilibre ressources-emplois des produits de la pêche et de l'aquaculture est la suivante :

Emplois	Ressources
Consommations intermédiaires	Production
Dépense de consommation finale des ménages	Importations
Exportations	Marges commerciales
	Marges de transport
	Impôts sur les produits

### 1.2 Le compte de branche

La branche "pêche et aquaculture"<sup>1</sup> du cadre central est définie par rapport à une liste d'activités caractéristiques de la pêche et de l'aquaculture. Le compte de la branche "pêche et aquaculture" vise à décrire les opérations économiques dérivant de la mise en œuvre de ces activités, c'est-à-dire le processus de production de la pêche et de l'aquaculture, et le revenu mixte brut qui en découle. Il n'a donc pas pour but d'analyser l'ensemble du revenu des unités engagées dans une production de la pêche et de l'aquaculture dans la mesure où ces unités peuvent avoir d'autres formes de revenus ou de charges que celles décrites dans les comptes de la pêche et de l'aquaculture.

On considère qu'il y a activité lorsque la combinaison de moyens tels que l'équipement, la main d'œuvre, les procédés de fabrication ou les réseaux d'information, aboutit à la création de biens ou de services déterminés. Toute activité est caractérisée par des entrées de produits (biens et services), un processus de production et des sorties de produits.

Dans la NAF, la division 05 "Pêche et aquaculture " recouvre les activités suivantes :

**a) pêche :**

- pêche maritime professionnelle ;
- capture de crustacés et de mollusques marins et d'eau douce ;
- collecte de produits marins tels que les algues, les perles, les éponges, etc. ;
- transformation et conservation à bord des bateaux pratiquant la pêche.

**b) aquaculture, pisciculture :**

- production de naissains, larves, post-larves et jeunes crustacés;
- élevage de poissons en eau de mer et en eau douce, alevinage;
- ostréiculture et conchyliculture ;
- culture des algues et des perles.

On note que la congélation sur le navire de produits pêchés fait partie de l'activité de la pêche, et non de l'activité de l'industrie agroalimentaire. Par contre, le traitement du poisson débarqué frais puis congelé en usine est une activité de cette industrie.

### **1.3 Le compte de secteur**

Le secteur d'activité de la pêche et de l'aquaculture regroupe toutes les unités ayant pour activité principale la production de produits issus de la pêche et de l'aquaculture. Le compte du secteur de la pêche et de l'aquaculture se présente sous forme d'une séquence de cinq comptes : le compte de production, le compte d'exploitation, le compte d'affectation des revenus primaires, le compte de distribution secondaire du revenu et le compte de capital.

En termes de sous-secteurs institutionnels, la pêche et l'aquaculture sont composées d'une part de sociétés, dont l'activité principale est la pêche et l'aquaculture, et d'autre part d'entreprises individuelles. Pour chacune de ces catégories, comme pour l'ensemble du secteur, on établit la séquence des cinq comptes, du compte de production au compte de capital.

### **1.4 Le compte de capital fixe**

Les acquisitions, nettes des cessions, d'actifs fixes constituent la formation brute de capital fixe (FBCF), qui représente les flux annuels des inputs de biens de capital utilisés comme facteurs

---

<sup>1</sup> Dans la suite du texte, par branche " pêche ", on entend en fait branche " pêche et aquaculture ".

de production. Seuls les actifs fixes produits sont retracés dans la FBCF; les actifs fixes non produits (terrains, ...), qui représentent également des facteurs de production, en sont exclus.

Le compte de capital fixe constitue le cadre comptable qui fournit une synthèse de la valeur économique des actifs fixes produits, permettant de "réconcilier" les éléments de flux (la formation brute ou nette de capital fixe) et les éléments de stocks (le capital fixe brut ou net). En particulier, le compte de capital fixe permet d'explicitier les variations d'actif entre deux années successives<sup>2</sup>.

Le compte de capital fixe est élaboré dans une optique de branche.

## **1.5 Généralités sur les opérations**

Les comptes de la pêche et de l'aquaculture présentent les échanges induits par la production de la pêche et de l'aquaculture.

On distingue les opérations sur les biens et services et les opérations de répartition.

Les opérations sur biens et services rendent compte de l'origine et de l'emploi des produits, c'est-à-dire de tous les biens et services relevant du champ de la production au sens des comptes nationaux. Les opérations sur produits intervenant dans les comptes de la pêche et de l'aquaculture sont la production, les exportations et les importations, la consommation des ménages, la consommation intermédiaire et la formation brute de capital fixe.

Les opérations de répartition sont des opérations par lesquelles s'effectue la redistribution de la valeur ajoutée dégagée par la production. Le principe d'enregistrement des opérations de répartition est celui des "droits et obligations" : la référence est le moment de la naissance d'une créance ou d'une obligation, c'est-à-dire le moment où le montant et les conditions de versement sont déterminés et connus des deux parties. Ce principe général s'applique avec une certaine souplesse selon les cas.

Les définitions et les concepts généraux sont présentés ici. Les chapitres suivants donnent des indications plus précises sur les définitions et les estimations faites pour les années de base et les suivantes.

### **1.5.1 La production**

La production d'une branche d'activité représente la valeur totale des produits fabriqués, au cours de la période considérée, par l'ensemble des unités de la branche.

Les biens et services produits par une unité et utilisés par elle-même comme consommation finale (autoconsommation en produits de la pêche des unités de la branche) sont toujours comptabilisés en production.

La production est enregistrée au moment où elle a lieu et non au moment de son paiement par l'acheteur. Ce principe permet d'assurer la cohérence de l'enregistrement des coûts et de la production de façon à obtenir des données significatives sur la valeur ajoutée.

La production de la branche "pêche et aquaculture" est mesurée par la somme des composantes suivantes :

---

<sup>2</sup> En ce sens, un compte de capital fixe n'a pas les mêmes objectifs qu'un compte de capital. Ce dernier permet de déterminer dans quelle mesure les acquisitions moins les cessions d'actifs non financiers ont été financées par l'épargne et les transferts en capital. Il fait apparaître soit une capacité, soit un besoin de financement.

Production vendue  
+ Autoconsommation de produits issus de la pêche et de  
l'aquaculture

La production doit être évaluée au prix de base. Le prix de base correspond au montant net que le producteur perçoit du fait de la mise sur le marché de l'unité de bien ou de service produite, soit le prix payé par l'acheteur, diminué des impôts sur les produits à payer et augmenté des subventions sur les produits à recevoir du fait de la production ou de la vente de cette unité. Le prix de base exclut les éventuels frais de transport facturés séparément par le producteur.

L'évaluation de la production au prix de base impose de déterminer, parmi les impôts sur la production et subventions, ceux qui constituent des impôts sur les produits et des subventions sur les produits.

### **1.5.2 Les exportations et les importations**

Les exportations de biens sont des opérations par lesquelles des résidents fournissent des biens à des non-résidents. Symétriquement, les importations de biens sont des opérations par lesquelles des non-résidents fournissent des biens à des résidents. Elles sont enregistrées au moment du transfert de propriété. Les exportations sont évaluées FAB (franco à bord) et les importations CAF (coût, assurance, fret).

### **1.5.3 Les consommations intermédiaires**

Les consommations intermédiaires représentent la valeur de tous les biens et services qui sont soit transformés, soit entièrement consommés au cours du processus de production. Elles excluent la valeur des biens constituant les actifs fixes (actifs fixes tels que les bâtiments, les navires ou autres structures, les machines et équipements). Par convention, les outils et autres biens durables de faible valeur (moins de 500 écus au prix de 1995) sont enregistrés comme consommation intermédiaire.

Les consommations intermédiaires sont évaluées au prix d'acquisition, c'est-à-dire au coût effectivement supporté par l'acheteur : y compris taxes afférentes (TVA non déductible en particulier) et hors subventions sur les produits achetés.

Les biens et services de consommation intermédiaire doivent être comptabilisés au moment où ils entrent dans le processus de production, c'est-à-dire au moment où ils sont effectivement utilisés et non à la date de leur achat ou de leur entrée en stocks.

La consommation de biens d'une période correspond en pratique aux acquisitions de marchandises diminuées des variations de stocks utilisateurs (stock final moins stock initial).

Les consommations intermédiaires excluent :

- les biens et les services marchands que les unités de production fournissent gratuitement ou à prix réduit à leurs salariés, dès lors que ces dépenses sont effectuées principalement au profit des salariés : la valeur de ces biens et services fait partie de la rémunération des salariés;
- les dépenses pour l'amélioration et la réparation de biens d'équipement, destinées à prolonger leur vie normale ou à accroître leur capacité de production : ces dépenses sont considérées comme formation brute de capital fixe ;
- les versements effectués pour les services liés à l'acquisition en propriété de terrains, de bâtiments et autres biens existants de capital fixe, comme par exemple les honoraires des

courtiers, notaires, géomètres ingénieurs, etc. : ces dépenses sont considérées comme faisant partie de la formation brute de capital fixe.

#### **1.5.4 La formation brute de capital fixe**

La formation brute de capital fixe (FBCF) correspond aux acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées au cours de la période de référence, augmentées de la valeur des biens et services incorporés aux biens existants de capital fixe afin de les améliorer, de procéder à leur réfection ou d'accroître leur durée de vie ou leur capacité de production. Les actifs fixes sont par définition des actifs corporels ou incorporels produits (eux-mêmes issus d'un processus de production) et utilisés de façon répétée ou continue dans la conduite de l'activité de la pêche et de l'aquaculture.

La formation brute de capital fixe est évaluée au prix d'acquisition (y compris les coûts liés au transfert de propriété, les frais d'installation et autres frais de mutation) dans le cas de transactions avec un tiers, et au prix de base d'actifs fixes similaires dans le cas d'une production pour compte propre (le prix de base pouvant être obtenu par la somme des coûts encourus). Les cessions sont enregistrées au prix de vente.

#### **1.5.5 La rémunération des salariés**

La rémunération des salariés se définit comme le total des rémunérations en espèces ou en nature que les employeurs versent à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers au cours de la période de référence des comptes. Elle comprend les salaires bruts (en espèces et en nature) et les cotisations sociales à la charge des employeurs.

La rémunération des salariés n'inclut pas la rémunération du travail de l'exploitant et de ses aides familiaux s'ils ne sont pas déclarés salariés. Celle-ci est incluse dans le revenu mixte, solde du compte d'exploitation, et dans le revenu d'entreprise.

Les salaires bruts et les cotisations sociales sont enregistrés au cours de la période pendant laquelle le travail correspondant a été effectué.

#### **1.5.6 Les impôts sur la production et l'importation**

Les impôts sur la production et les importations sont des versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques ou par les institutions de l'Union européenne, et qui frappent la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, de bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ces impôts sont dus indépendamment de la réalisation de bénéfices d'exploitation.

Les impôts sur la production se décomposent en:

- impôts sur les produits
  - . TVA
  - . impôts et droits sur les importations (autres que TVA)
  - . impôts sur les produits, autres que la TVA et les impôts sur les importations
- autres impôts sur la production

##### **a) Les impôts sur les produits**

Les impôts sur les produits sont des impôts dus par unité de bien ou de service produit ou échangé. La TVA se distingue par le mécanisme de déductibilité de la taxe pour les assujettis : du fait de cette déductibilité, aucun enregistrement au titre de la TVA n'est fait dans le poste des impôts sur la production.

Les impôts sur les produits autres que la TVA et les impôts sur les importations correspondent notamment, dans le cas des produits de la pêche et de l'aquaculture :

- à la taxe au profit du FIOM<sup>3</sup>
- à la taxe d'étiquetage et de salubrité au profit de l'IFREMER<sup>4</sup> (supprimée en 1996)
- à l'octroi de mer (destinée à financer une aide aux DOM)
- à la cotisation sociale de solidarité sur les sociétés (CSSS).

En raison du mode de comptabilisation de la production au prix de base, l'incidence des impôts sur les produits est prise en compte dans la valorisation de la production et de la valeur ajoutée au prix de base : ces impôts n'apparaissent donc pas dans le compte d'exploitation.

### ***b) Les autres impôts sur la production***

Les autres impôts sur la production représentent tous les impôts que les entreprises supportent du fait de leurs activités de production, indépendamment de la quantité ou de la valeur des biens et des services produits ou vendus. Ils peuvent en particulier être dus sur les terrains, les actifs fixes ou la main d'œuvre utilisée.

Les autres impôts sur la production sont les seuls impôts qui sont enregistrés dans le compte d'exploitation de la branche qui les verse.

## **1.5.7 Les subventions**

Les subventions sont des transferts courants sans contrepartie que les administrations publiques ou les institutions de l'Union européenne versent aux producteurs résidents dans le but d'influencer les niveaux de production, les prix ou la rémunération des facteurs de production. Les subventions sont enregistrées au moment où intervient l'opération ou le fait (production, vente, importation, etc.) qui les justifie.

Les subventions se décomposent en subventions sur les produits et en subventions d'exploitation.

### ***a) Les subventions sur les produits***

Les subventions sur les produits sont des subventions versées par unité de bien ou de service produite ou importée. Les subventions peuvent consister en un montant monétaire déterminé à verser par unité de quantité du bien ou du service ou être calculées ad valorem sous la forme d'un pourcentage déterminé de leur prix unitaire. Les subventions peuvent également être calculées en faisant la différence entre un prix objectif déterminé et le prix du marché effectivement payé par l'acheteur. Dans le cas de la pêche, il n'existe pas de subventions sur les produits.

### ***b) Les subventions d'exploitation***

---

<sup>3</sup> Le FIOM (Fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et des cultures marines) a été remplacé par l'OFIMER (Office interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture) par le décret le 29/12/1998.

<sup>4</sup> Institut Français de Recherche pour l'Exploration de la Mer

Les subventions d'exploitation comprennent les subventions autres que les subventions sur les produits dont peuvent bénéficier les unités productrices résidentes en raison de leurs activités de production.

En raison du mode de valorisation de la production au prix de base, seules les subventions d'exploitation sont enregistrées dans le compte d'exploitation.

Les subventions d'exploitation versées à la branche "pêche et aquaculture" comprennent notamment :

- les dépenses d'intervention et d'organisation des marchés, financés par le FEOGA Garantie, et mises en œuvre par l'FIOM (aides au retrait et au stockage, indemnités compensatrices accordées pour certaines espèces de poissons, etc.)
- les aides à l'exploitation de la flotte et au développement des cultures marines, versées majoritairement par l'Etat, avec une participation de l'Union Européenne.
- des aides diverses versées par les collectivités locales.

### **1.5.8 Les intérêts**

Les intérêts représentent les charges dues au titre de l'emprunt de capitaux et comprennent les versements à des échéances fixées d'avance d'un pourcentage (déterminé ou non) du montant de la créance. Les intérêts incluent également la part des paiements effectués dans le cadre de crédit-bail pour l'utilisation d'actifs fixes qui correspondent à la rémunération du bailleur pour l'avance qu'il consent au preneur.

Les intérêts sont enregistrés sur la base du principe des droits et obligations, c'est-à-dire en tant qu'intérêts courus (et non en tant qu'intérêts versés).

### **1.5.9 Les transferts en capital**

Les transferts en capital se différencient des transferts courants par le fait qu'ils sont relatifs à l'acquisition ou la cession d'un ou de plusieurs actifs, ou plus généralement à la variation d'un élément patrimonial, pour au moins une des parties à la transaction : bien que ne constituant pas des opérations de répartition du revenu, ces transferts opèrent une redistribution de l'épargne ou du patrimoine ; ils sont retracés dans le compte de capital. On distingue les aides à l'investissement et les autres transferts en capital.

#### ***a) Les aides à l'investissement***

Les aides à l'investissement sont des transferts en capital, en espèces ou en nature, effectués par les administrations publiques (nationales ou communautaires) pour permettre de financer, en totalité ou en partie, le coût d'acquisition d'actifs fixes.

#### ***b) Les autres transferts en capital***

Les autres transferts en capital à recevoir regroupent toutes les opérations de transfert autres que les aides à l'investissement.

Les autres transferts en capital se différencient des aides à l'investissement par deux points :

- seules les administrations publiques (nationales ou communautaires) peuvent verser des aides à l'investissement, tandis que toutes les unités institutionnelles peuvent verser des autres transferts en capital ;

- les aides à l'investissement se limitent aux versements liés à l'acquisition d'un actif fixe, tandis que les autres transferts en capital peuvent être liés à toute autre forme de transfert d'épargne ou de patrimoine entre unités.

Les autres transferts en capital peuvent prendre la forme de dédommagement des propriétaires de biens de capital détruits par des faits de guerre ou des catastrophes naturelles. Ils comprennent également les transferts des administrations publiques ayant pour but de couvrir des pertes accumulées au cours de plusieurs exercices.

Les aides à l'investissement et les autres transferts en capital en espèces sont enregistrés au moment où le paiement doit avoir lieu. Les transferts en capital en nature sont enregistrés au moment du transfert de propriété de l'actif ou de l'annulation de la dette par le créancier.

#### **1.5.10 La consommation de capital fixe**

L'usure et l'obsolescence prévisible des biens de capital fixe au cours de la période considérée représentent une charge, implicite tant que le bien n'est pas remplacé par une nouvelle acquisition. La consommation de capital fixe mesure cette usure et obsolescence. Sa prise en compte dans les emplois des unités permet de répartir les charges consacrées à la formation de capital fixe sur toute la période de détention.

La consommation de capital fixe ne représente qu'un élément particulier de la modification de la valeur des actifs. En particulier, la consommation de capital fixe ne recouvre pas :

- les pertes exceptionnelles dues à des catastrophes (tremblements de terre, guerres, sécheresse, épidémies, etc.),

- l'obsolescence imprévue,

- les changements dans la classification des actifs fixes, c'est-à-dire le changement d'utilisation économique d'actifs tels que les bateaux, transformés en vue d'une utilisation privée ou d'une autre utilisation économique.

La consommation de capital fixe, qui doit être distinguée de l'amortissement calculé à des fins fiscales ou de l'amortissement apparaissant dans la comptabilité privée, est évaluée sur la base du stock d'actifs fixes et de la durée de vie économique probable (moyenne) des différentes catégories de biens concernés.

#### **1.6 Le partage volume-prix**

Il est intéressant de distinguer dans les évolutions de valeurs celles qui traduisent des variations de volume et celles qui sont dues à des variations de prix.

Le prix est défini comme la valeur d'une unité de production dont les quantités sont parfaitement homogènes non seulement en termes physiques mais également du point de vue d'un certain nombre de caractéristiques. Les caractéristiques considérées comme invariables pour la définition du prix sont celles qui impliquent des différences de qualité. Ces définitions impliquent que les différences de qualité font partie des "variations de volume".

Pour chaque agrégat d'opérations sur biens et services, les mesures de prix et de volume doivent être établies de telle sorte que

indice de valeur = indice de prix x indice de volume

Ce partage systématique de la variation des valeurs courantes en ses composantes "variation de prix" et "variation de volume" se limite aux opérations sur biens et services et aux éléments de valorisation de ces opérations (production, consommation intermédiaire, FBCF, variations de stocks, impôts et subventions sur les produits). La valeur ajoutée qui représente un solde comptable ne peut être directement décomposée en composantes de prix et de volume. Le calcul des indices de volume et de prix de la valeur ajoutée peut être réalisé selon la méthode de la double déflation, la valeur ajoutée en volume étant obtenue par la différence de la production en volume et de la consommation intermédiaire en volume.

Dans le compte de la pêche et de l'aquaculture, les prix sont le plus souvent calculées par évaluation indirecte (à partir des quantités et des valeurs). Si le produit considéré ne peut être considéré comme parfaitement homogène d'une année sur l'autre, les différences de qualité doivent en principe être décrites dans les variations de volume.

## 2. Les sources statistiques

### 2.1 Le compte de biens et services

#### 2.1.1 La production

L'évaluation de la production de la branche "pêche et aquaculture" est effectuée pour une large part à l'aide de statistiques sur les quantités et les valeurs, disponibles pour la France métropolitaine.

En revanche, pour la pisciculture, on utilise des données en quantité et en prix.

En outre, une étude réalisée par l'institut Cofrepêche, portant sur l'année 1993, a déterminé un taux moyen de sous-déclaration de pêche de 31%. Ce taux est utilisé pour redresser la production métropolitaine hors toute autoconsommation, en volume et en valeur.

La part de la production des départements d'outre-mer a été évaluée au début de la période de base (compte des DOM jusqu'à 1994). A défaut d'information, on la fait évoluer ensuite comme la production de la France métropolitaine, en volume comme en valeur<sup>5</sup>.

#### *Les quantités*

La majeure partie des données en quantités est fournie par le **Bureau central des statistiques de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture** (DPMA) du Ministère de l'agriculture. Il fournit annuellement les statistiques de ventes en criée et hors criée (mais hors aquaculture – élevage) de poissons marins, de crustacés, et de coquillages en quantités physiques, et par type d'espèce. Ces données sont collectées par l'**Office National Interprofessionnel des Produits de la Mer et de l'Aquaculture** (OFIMER) qui est chargé de rassembler les données relatives aux débarquements sous criée via le réseau inter criées (RIC), et hors criée.

Les statistiques sur la pêche congelée et la conchyliculture sont issues du bilan annuel de production des pêches et de l'aquaculture de l'OFIMER.

---

<sup>5</sup> Des informations sur la production des DOM sont de nouveau disponibles dans le rapport de l'OFIMER, et seront prises en compte à partir du compte définitif 1998.

Les produits de la pisciculture et de la pêche en eau douce sont très mal connus. Ils sont estimés à partir des quantités de truites " arc en ciel " en France, que fournit la Fédération Française d'Aquaculture.

### **Les prix**

Les prix de la production de la branche pêche et aquaculture sont généralement déduits des quantités et des valeurs collectées. La seule exception concerne la pisciculture pour laquelle on utilise comme indicateur le prix de la truite " chair naturelle renforcée " du bulletin mensuel de statistique de l'INSEE.

### **Les valeurs**

Les sources de données sur la production en valeur relatives à la pêche pour chaque poste de la branche sont les mêmes que pour les quantités, l'exception étant la production piscicole pour laquelle on reconstitue la valeur à partir des quantités et des prix.

## **2.1.2 Les autres postes de l'équilibre**

Les données relatives à *la dépense de consommation finale des ménages* sont évaluées par la division "Synthèse des biens et services" de l'INSEE, qui communique également celles sur le *commerce extérieur*, sur la base des statistiques des Douanes, les marges de transport ainsi que les ventes résiduelles. Les marges commerciales (consommations intermédiaires, consommation finale, exportations) ont été évaluées sur la base des données du compte de la branche commerce. Pour les données postérieures à la période de base, on utilise un taux de marge fixe.

On ne dispose pas de sources directes pour l'évaluation des *consommations intermédiaires* en produits issus de la pêche. Elles sont déterminées en effectuant le solde de l'équilibre ressources-emplois (cf. II.2). On distingue deux types de consommations intermédiaires, les CI de l'industrie (principalement agroalimentaire) et les CI des collectivités (hôtels, cafés, restaurants, restaurants administratifs, etc.).

L'autoconsommation des ménages est calculée par la division " Synthèse des biens et services " de l'INSEE. L'autoconsommation des salariés (godaille) est incluse dans la production en ressource, dans la consommation finale des ménages en emploi.

Les variations de stocks des produits de la pêche et de l'aquaculture sont considérées comme étant nulles.

## **2.2 Les comptes de branche et de secteur**

### **2.2.1 Les consommations intermédiaires**

Les volumes et les valeurs des consommations intermédiaires sont calculés à partir des coefficients techniques du TES.

### **2.2.2 Les subventions d'exploitation**

Les montants relatifs aux subventions d'exploitation sont fournies par la division "Synthèse générale des comptes nationaux" de l'INSEE à partir des données de la Comptabilité Publique.

### **2.2.3 Les autres postes des comptes d'exploitation et de revenu**

- Les **salaires**, les **cotisations sociales**, les **intérêts** versés par les unités de la branche "pêche et aquaculture" ainsi que les autres postes des comptes d'exploitation et de revenu sont déterminés à partir notamment des données sur le compte des entreprises lors de l'élaboration des comptes nationaux par la division "Synthèse générale des comptes nationaux" de l'INSEE.

## **CHAPITRE II. LE COMPTE DE BIENS ET SERVICES**

**(équilibre ressources - emplois)**

### **1. La production**

**1.1 La pêche fraîche**

**1.2 La grande pêche**

**1.3 La pisciculture**

**1.4 La conchyliculture**

**1.5 La production de corail et de plantes aquatiques**

**1.6 Tableaux récapitulatifs 1990-1994**

**1.7 La production des départements d'Outre-mer**

**1.8 L'autoconsommation**

**1.8 La production au prix de base, de 1990 à 1994**

**1.9 Sources et méthodes pour les campagnes de comptes**

### **2. Les autres éléments de l'ERE**

**2.1 Les impôts sur les produits**

**2.2 Les consommations intermédiaires de produits issus de la pêche**

**2.4 La consommation et l'autoconsommation des ménages**

**2.5 Les marges commerciales et de transport**

**2.6 Le commerce extérieur**

**2.7 Tableaux récapitulatifs de l'ERE de 1990 à 1994**



## 1. La production

Les activités de la pêche et des cultures aquatiques se décomposent en :

- pêche fraîche
- grande pêche
- pisciculture
- conchyliculture
- récolte de corail et de plantes aquatiques

La production est en général calculée à partir des quantités et de la valeur de la pêche constatée.

Par contre, la pisciculture est calculée à partir de données en quantité et en prix. Ces données permettent de passer à la production en valeur et en volume.

### 1.1 La pêche fraîche

Il s'agit de la pêche de produits de la mer qui ne nécessitent pas l'utilisation de techniques de conservation particulière. Cela exclut en particulier la grande pêche. La production de poisson frais comprend les poissons de mer et les poissons diadromes<sup>6</sup>, les crustacés, les mollusques (exceptées les huîtres et les moules, comptabilisées à part) et les invertébrés.

- Les poissons de mer et les poissons diadromes : Les quantités vendues sur le marché et leur valeur sont fournies par le bureau des statistiques de la DPMA à partir des ventes en criée enregistrées et d'une estimation des ventes hors criée.

Les ventes en criée, premier moyen de vente des produits de la pêche, sont collectées quotidiennement et transmises au FIOM, qui en fait une première validation statistique. Ces données sont confrontées aux captures déclarées sur les journaux de bord communautaires (obligatoires pour les bateaux de plus de 10 mètres), et aux fiches de pêche ou déclarations mensuelles de production (pour les navires ne soumettant pas de journaux de bord).

Les ventes hors criée représenteraient, d'après une estimation de l'administration, 38% des ventes en quantité, et 29% en valeur. Ces ventes sont estimées d'après les données recueillies par les réseaux d'enquêteurs de l'IFREMER et des Affaires Maritimes.

- Les autres produits frais distingués sont : les crustacés, les mollusques hors moules et huîtres, donc principalement la coquille saint jacques, et les invertébrés (oursins, violets). Les mollusques enregistrés dans ce poste sont des coquillages "sauvages" : ils se différencient des mollusques produits de la conchyliculture par le fait qu'ils ne sont pas le produit d'un élevage.

Les quantités vendues sur le marché et leurs valeurs sont collectées selon les mêmes sources que pour les poissons frais.

### 1.2 La grande pêche

---

<sup>6</sup> Les poissons diadromes vivent dans les milieux marin **et** fluvial : ils sont dits anadromes lorsqu'ils vivent en mer et se reproduisent en rivière (par exemple le saumon), catadromes lorsqu'ils vivent en rivière et se reproduisent en mer (l'anguille).

Lorsque la zone de pêche se trouve très éloignée du port de débarquement, les navires sont équipés de moyens de conservation de la pêche. Ils disposent à bord de congélateurs leur permettant de rester longtemps en mer sans rentrer débarquer au port. Il existe aussi une production de poissons salés ou farinés. Ce type de production est rattachée à la pêche, alors que la production de poissons surgelés est rattachée à la branche des industries agroalimentaires, lorsque la congélation a lieu sur terre.

Les quantités et les valeurs de la production de poisson congelé sont recueillies par le Fiom depuis 1993. On en déduit ensuite les volumes et les indices de prix. Quand ces données sont absentes, on fait évoluer les volumes et les valeurs de chaque poste comme la production de la pêche fraîche.

Les productions salées et farinées étaient disponibles dans la base 1980, et évoluent depuis en volume et en valeur comme la production de produits frais.

### **1.3 La pisciculture**

La pisciculture regroupe l'ensemble des élevages de poissons. On peut distinguer la pisciculture marine de la pisciculture continentale. Les espèces élevées sont la truite, le bar, la daurade, etc.. La pisciculture française comprend aussi une production d'alevins (bar, daurade, turbot).

La production de la pisciculture est très mal connue, et on ne dispose pas de données sur l'ensemble du champ. La principale production de la pisciculture est la truite. On utilise les quantités de truites " arc en ciel " produites, que fournit la Fédération Française d'Aquaculture. Pour les prix, on utilise le relevé de prix de gros de la " truite chair naturelle renforcée " sur le marché de Rungis, publié dans le bulletin mensuel de statistique de l'Insee. On reprend les évaluations en valeur et en volume de la production de la pisciculture en base 80, et on fait ensuite évoluer la production en volume comme la production de truites, la valeur étant déduite du volume et de l'évolution des prix.

### **1.4 La conchyliculture**

La conchyliculture concerne la culture des coquillages, principalement les huîtres et les moules. La production des autres coquillages n'est pas comptabilisée<sup>7</sup>. Jusqu'en 1991, l'IFREMER, qui était responsable d'une taxe parafiscale sur la qualité des produits, collectait les données auprès des entreprises. Ces données étaient transmises au Fiom qui en assurait la diffusion. La taxe ayant été supprimée à cette date, le Fiom enregistre les quantités produites à partir de déclarations volontaires des producteurs et d'une extrapolation sur l'ensemble du champ.

A partir des données en valeur et en volume, on calcule des indices d'évolution de la production de la conchyliculture en valeur et en volume, et on les applique à la production de la conchyliculture, telle qu'elle était enregistrée dans la base 1980.

### **1.5 La production de corail et de plantes aquatiques**

Il existe une petite production de corail en France, cependant on ne dispose plus d'informations sur cette production depuis 1992. Elle est évaluée alors à moins de 100 tonnes. On prend pour hypothèse que cette production est stable en valeur et en volume depuis cette date.

La production des autres plantes aquatiques, c'est à dire les algues, a été reprise de la base 1980. Faute de source statistique sûre, on déduit le volume de la valeur avec l'hypothèse d'une stabilité des prix tous les ans. En l'absence de données sur les valeurs à partir de 1997, on retient une production en baisse de 5% en quantité, et un indice de prix toujours stable.

### **1.6 Tableaux récapitulatifs de 1990 à 1994**

---

<sup>7</sup> bien qu'il existe des données sur les palourdes.

Les tableaux suivants fournissent les éléments récapitulatifs relatifs aux quantités, et à la valeur de la production, évalués pour chaque élément de la production de la pêche et de l'aquaculture, de 1990 à 1994.

**Tableau 1**

**Production de la pêche et de l'aquaculture en quantité (France métropolitaine)**

Quantités France métropolitaine en tonnes	1 990	Indice de quantité	1 991	Indice de quantité	1 992	Indice de quantité	1 993	Indice de quantité	1 994
<b><u>pêche fraîche</u></b>									
poissons diadromes	2 208	71,6	1 580	85,3	1 348	77,2	1 041	72,0	750
poissons marins	313 895	99,1	311 170	90,6	281 906	102,8	289 855	98,9	286 667
crustacés	21 652	91,7	19 863	114,2	22 679	96,7	21 934	100,5	22 044
mollusques	66 759	77,5	51 710	103,1	53 313	96,3	51 320	100,5	51 577
invertébrés	348	108,8	379	143,4	543	75,0	407	41,0	167
<b><u>grande pêche</u></b>									
salé	nd		nd		nd		nd		nd
congelé	nd		nd		nd		194 900	116,5	227 123
fariné	100		nd		nd		nd		nd
<b><u>conchyliculture</u></b>									
huitres creuses	156 077	82,9	129 414	102,4	132 581	110,4	146 347	100,5	147 079
huitres plates	2 090	102,5	2 142	82,4	1 766	120,0	2 120	125,6	2 662
moules d'Europe	63 207	97,9	61 883	95,7	59 198	108,8	64 413	100,5	64 735
<b><u>pisciculture</u></b>	34 000	110,3	37 500	106,7	40 000	111,6	44 650	105,0	46 900
corail	<1	200,0	<1	0,0	<1		<1		nc
plantes aquatiques	70 601	100,0	70 601	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Total hors grande pêche	730 837	93,9	686 242	86,5	593 385	104,9	622 352	100,1	622 991
<b>Total</b>	<b>730 937</b>	<b>93,9</b>	<b>686 242</b>	<b>86,5</b>	<b>593 385</b>	<b>137,7</b>	<b>817 252</b>	<b>104,0</b>	<b>850 114</b>

Unité : milliers de tonnes

Sources :

Pêche fraîche : Ministère de l'agriculture, de la pêche DPMA

Conchyliculture, Grande pêche : FIOM

Pisciculture : Fédération française d'aquaculture

Corail, plantes aquatiques : FIOM

**Tableau 2**

**Production de la pêche et de l'aquaculture en valeur (France métropolitaine)**

Valeur France métropolitaine en MF	1 990	Indice de valeur	1 991	Indice de valeur	1 992	Indice de valeur	1 993	Indice de valeur	1 994
<b><u>pêche fraîche</u></b>									
poissons diadromes	100,4	71,7	72,0	120,2	86,6	85,9	74,3	84,5	62,8
poissons marins	4 209,2	104,7	4 408,6	90,7	4 000,5	90,9	3 637,8	92,8	3 375,8
crustacés	682,6	90,6	618,4	105,1	650,2	90,6	588,8	98,3	578,8
mollusques	655,3	80,6	528,1	115,2	608,5	96,3	586,1	98,3	576,1
invertébrés	5,6	99,2	5,6	177,4	9,9	70,8	7,0	30,2	2,1
<b><u>grande pêche</u></b>									
salé	nd		nd		nd		nd		nd
congelé	nd		nd		nd		0,9	116,6	1,0
fariné	0,2		nd		nd		nd		nd
<b><u>conchyliculture</u></b>									
huîtres creuses	1 783,5	79,1	1 410,3	111,8	1 576,1	109,2	1 721,7	98,3	1 692,4
huîtres plates	80,8	96,9	78,2	96,2	75,2	99,7	75,0	122,6	91,9
moules d'Europe	411,4	102,7	422,6	104,1	440,1	107,1	471,3	98,3	463,3
<b><u>Pisciculture (*)</u></b>	791,7	110,9	877,9	89,5	785,6	108,7	853,7	117,9	1 006,5
corail	0,1	130,0	0,1	70,8	0,1	109,3	0,1	0,0	0,0
plantes aquatiques	18,9	100,0	18,9	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Total hors grande pêche	8 739,6	96,6	8 440,8	97,5	8 232,8	97,4	8 015,9	97,9	7 849,9
<b>Total</b>	8 739,8	96,6	8 440,8	97,5	8 232,8	97,4	8 016,8	97,9	7 850,9

Unité : millions de francs

Sources :

Pêche fraîche : Ministère de l'agriculture, de la pêche DPMA

Conchyliculture, Grande pêche : Fiom

Pisciculture : Fédération française d'aquaculture

Corail, plantes aquatiques : Fiom

(\*) valeur déduite des prix et des quantités

**1.7 La production des départements d'Outre-mer**

La production des départements d'outre-mer en produits de la pêche et de l'aquaculture est évaluée globalement et séparément de la production de la métropole. La production des départements d'outre-mer s'élevait à 899 millions de francs en 1990. Elle a été fournie en valeur par le Département des Comptes Nationaux de l'Insee (jusqu'à 1994). Pour le partage volume / prix, on prend comme hypothèse que la variation en volume est identique à celle de la production au prix de base, y compris les autoconsommations. Pour les années suivantes, à défaut d'autres informations, on retient comme indices de volume et de prix ceux de la production métropolitaine hors autoconsommations.

## **1.8 L'autoconsommation**

L'autoconsommation en produits de la mer peut être séparée en deux parts : l'autoconsommation des ménages et l'autoconsommation des salariés, qui correspond à une production fournie gratuitement, la contrepartie de cette production étant une composante de la rémunération des salariés. L'autoconsommation des ménages en produits de la mer est fournie par la Division de la Synthèse des Biens et Services de l'INSEE. En calant l'autoconsommation totale sur celle de la base 80, on peut calculer par différence l'autoconsommation des salariés. L'autoconsommation des salariés correspond à une tradition à bord des navires, qui fait que chaque marin, lors du débarquement, a droit à un panier de poisson (la godaille) pour sa propre consommation. Le poids de ce panier a été estimé à 3kg en moyenne par l'IFREMER, et sa valeur est approximativement de 45F à 60F.

### **1.8 La production au prix de base de 1990 à 1994**

La production au prix de base synthétise tous les éléments de production calculés précédemment, commercialisés, non commercialisés (autoconsommation), et DOM.

L'étude réalisée sur l'année 1993 par Cofrepêche pour l'Insee en 1995 a estimé que la sous déclaration des quantités pêchées était d'environ 31,5%. Le total de la production métropolitaine hors autoconsommation et DOM en volume et en valeur est donc corrigée **à la hausse de 31,5%** pour avoir une estimation de la production réelle.

**Tableau 3 Compte de la pêche et de l'aquaculture du cadre central**

**Production totale de produits de la pêche et de l'aquaculture au prix de base de 1990 à 1994**

	1990	indice de vol.	vol. 1991	indice de prix	1991	indice de vol.	vol. 1992	indice de prix	1992	indice de vol.	vol. 1993	indice de prix	1993	indice de vol.	vol. 1994	indice de prix	1994
Pêche fraîche	<b>5 653</b>	95,3	<b>5 385</b>	104,6	<b>5 633</b>	94,3	<b>5 314</b>	100,8	<b>5 356</b>	100,9	<b>5 402</b>	90,6	<b>4 894</b>	98,8	<b>4 835</b>	95,1	<b>4 596</b>
Grande pêche	<b>304</b>	95,7	<b>291</b>	105,8	<b>308</b>	97,1	<b>299</b>	95,7	<b>286</b>	101,7	<b>291</b>	95,9	<b>279</b>	116,5	<b>325</b>	85,5	<b>278</b>
Pisciculture	<b>697</b>	110,3	<b>769</b>	100,5	<b>773</b>	106,6	<b>824</b>	83,9	<b>691</b>	111,7	<b>772</b>	97,3	<b>751</b>	105,1	<b>789</b>	112,3	<b>886</b>
Conchyliculture	<b>2 276</b>	92,5	<b>2 106</b>	110,7	<b>2 331</b>	100,4	<b>2 341</b>	89,3	<b>2 091</b>	100,0	<b>2 091</b>	108,5	<b>2 268</b>	100,5	<b>2 279</b>	98,6	<b>2 248</b>
Corail et plantes aquatiques	<b>19</b>	94,7	<b>18</b>	105,6	<b>19</b>	94,7	<b>18</b>	ns <sup>8</sup>	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Production au prix de base, hors toute autoconsommation	<b>8 949</b>	95,7	<b>8 568</b>	105,8	<b>9 064</b>	97,1	<b>8 797</b>	95,8	<b>8 425</b>	101,6	<b>8 556</b>	95,7	<b>8 192</b>	100,4	<b>8 228</b>	98,5	<b>8 108</b>
Correction Cofrepêche	<b>11 768</b>	95,7	<b>11 267</b>	105,8	<b>11 919</b>	97,1	<b>11 568</b>	95,8	<b>11 079</b>	101,6	<b>11 251</b>	95,8	<b>10 773</b>	100,4	<b>10 821</b>	98,5	<b>10 662</b>
Autoconsommation	<b>309</b>	92,2	<b>285</b>	106,0	<b>302</b>	99,0	<b>299</b>	100,3	<b>300</b>	100,3	<b>301</b>	96,7	<b>291</b>	95,9	<b>279</b>	97,8	<b>273</b>
DOM	<b>899</b>	95,7	<b>860</b>	111,0	<b>955</b>	97,1	<b>927</b>	115,9	<b>1 074</b>	101,5	<b>1 090</b>	102,2	<b>1 114</b>	100,4	<b>1 118</b>	118,7	<b>1 327</b>
Ventes résiduelles	<b>3</b>	133,3	<b>4</b>	100,0	<b>4</b>	0,0	<b>0</b>	ns	<b>0</b>	ns	<b>4</b>	100,0	<b>4</b>	100,0	<b>4</b>	100,0	<b>4</b>
<b>Production au prix de base</b>	<b>12 979</b>	95,7	<b>12 416</b>	106,2	<b>13 180</b>	97,1	<b>12 794</b>	97,3	<b>12 453</b>	101,6	<b>12 647</b>	96,3	<b>12 182</b>	100,3	<b>12 221</b>	100,4	<b>12 268</b>

Unité : millions de francs

Sources : Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, FIOM, Fédération Française d'Aquaculture, INSEE.

<sup>8</sup> on ne dispose plus de données sur la production de corail et de plantes aquatiques à partir de 1992.

## **1.9 Sources et méthodes pour les campagnes de comptes**

Globalement, on applique les mêmes méthodes à chaque campagne de compte pour chaque élément de la production décrit précédemment. Cependant, des évolutions dans les sources (apparitions de nouvelles sources, disparition d'autres) ont pu amener des modifications dans les traitements. Notamment, la DPMA a lancé plusieurs nouvelles enquêtes sur des champs mal couverts jusqu'alors.

En 1997, la DPMA a réalisé une première enquête "cultures marines" sur les entreprises piscicoles, portant sur l'année 1996. Cette enquête fournit des données en quantité et en valeur sur la production de la pisciculture marine. Ces données sont publiées dans le bilan de l'OFIMER. A partir de 1998, on fera évoluer la production de la pisciculture en volume et en valeur à partir des données de cette enquête. Pour la pisciculture marine, les données publiées par l'OFIMER proviennent d'une estimation faite par le bureau de la pisciculture de la DPMA.

L'enquête "cultures marines" couvre aussi les entreprises du secteur conchylicole. Il existe donc deux sources sur les quantités de la conchyliculture avec des différences importantes. L'OFIMER a pour sources le CNC (Comité National de la Conchyliculture), les affaires maritimes, l'IFREMER, et l'Observatoire économique de l'AGLIA (Association du Grand Littoral Atlantique); la DPMA dispose de l'enquête statistique sur les cultures marines. La DPMA donne une production de la conchyliculture inférieure de 37% à celle de l'OFIMER en 1997. Ces deux organismes relèvent aussi une production d'autres coquillages, les palourdes notamment, qui n'est actuellement pas prise en compte dans les comptes de la pêche.

En outre, la DPMA peut fournir une production de l'algoculture à partir de l'enquête "cultures marines". L'OFIMER publie dans son rapport des données de production d'algue du CEVA (Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues). Ces deux sources sont préférables aux évolutions appliquées par défaut actuellement.

L'OFIMER publie à partir de l'année 1997 dans son bilan annuel de production des pêches et de l'aquaculture (disponible en mars N+2) des données sur la production des DOM (source Affaires Maritimes pour la pêche, IFREMER pour l'élevage). On dispose des quantités produites et, selon les espèces, on a parfois la valeur et le prix moyen au kg. Ces données seront utilisées à partir du compte définitif 1998.

A partir de 1996, le coefficient de correction appliquée à la production au prix de base, hors toute autoconsommation, pour tenir compte de la fraude à la déclaration lors du débarquement de la pêche, est passé de 31,6% à 30,6% afin de concilier l'évolution de la production avec celle des emplois (réduction des "effets lignes" du TES).

Les retraits de criée ne sont pas actuellement pris en compte, or l'étude Cofrepêche précise que ces déchets servent à la fabrication de farines et pulpes pour l'alimentation animale. Toute une industrie de valorisation de ces déchets de la pêche se met en place, sans qu'elle ne soit dans l'ERE de la pêche. L'OFIMER dispose de données sur les retraits de criée. Elles pourront être exploitées dans la prochaine base des comptes.

A partir des comptes 1997, la Synthèse des biens et services ne fixe plus que l'autoconsommation des ménages. L'autoconsommation des salariés évolue en volume et en valeur comme la production totale à partir de 1997.

Ceci dit, lorsque les sources évoquées précédemment ne sont pas disponibles (cela peut se produire à des versions diverses de compte), on utilise alors toute information paraissant dans les publications rapides de l'OFIMER, de la DPMA, ou dans la presse. La nouvelle organisation de la production du compte provisoire a fait disparaître ce problème.

## **2. Les autres éléments de l'ERE**

L'équilibre ressources-emplois des produits issus de la pêche et de l'aquaculture se présente de la façon suivante :

Ressources    production  
                  importations  
                  droits de douanes  
                  marges de transport  
                  marges commerciales  
                  impôts sur les produits

Emplois        consommations intermédiaires de la branche pêche et aquaculture  
                  consommations intermédiaires des autres branches  
                  consommation des ménages  
                  autoconsommation  
                  exportations

## **2.1 Les impôts sur les produits**

Les impôts sur les produits autres que la TVA et les impôts sur les importations correspondent notamment, dans le cas de la pêche et de l'aquaculture :

- à la taxe au profit de l'FIOM
- à la taxe d'étiquetage et de salubrité au profit de l'IFREMER
- à l'octroi de mer
- à la cotisation sociale de solidarité sur les sociétés (CSSS).

Leur montants sont fournis par la division "Synthèse générale des comptes nationaux", sur la base des données communiquées par la Direction de la comptabilité publique.

## **2.2 Les consommations intermédiaires de produits issus de la pêche**

La consommation intermédiaire totale est calculée somme solde de l'équilibre ressources-emplois.

Les consommations intermédiaires de produits de la pêche sont de deux types :

- celles consommées par l'industrie (notamment agroalimentaire, cosmétiques).
- celles consommées par les collectivités (restaurants administratifs, hôtels, cafés, restaurants...).

Il a été déterminé que les consommations de l'industrie étaient égales à trois fois la consommation des collectivités.

## **2.3 La consommation et l'autoconsommation des ménages**

La consommation des ménages et l'autoconsommation sont évaluées par la division "Synthèse des biens et services" de l'INSEE.

Les niveaux de la consommation et d'autoconsommation des ménages sur la période 1990-1996 et l'évolution des volumes sont déterminés à partir des enquêtes alimentaires de 1989 et 1991 et de l'enquête "budget des familles" de 1994-1995. On fait évoluer la consommation et l'autoconsommation selon les indications du panel SECODIP de consommation alimentaire, ou à partir d'une estimation de la consommation faite à partir des données sur le commerce extérieur (données Union Européenne), des consommations intermédiaires de produits de la pêche par les industries de transformation (Centre Français des Conserveries), et de la production communiquée par le Ministère chargé de la Pêche.

L'évolution des prix est celle des indices de prix à la consommation, évalués par l'INSEE. Pour l'autoconsommation, on prend l'indice d'évolution de la production de produits de la pêche fourni par l'équilibre emplois ressources.

Etant donné le manque d'informations statistiques précises et régulières concernant la consommation des ménages en produits de la pêche, c'est ce poste qui est utilisé pour réduire les effets-lignes du TES.

## **2.4 Les marges commerciales et de transport**

**a)** Les marges commerciales sur exportations sont estimées à l'aide d'un taux de marque<sup>9</sup> de 10% ; elles évoluent en volume et en prix comme les exportations.

**b)** Les marges commerciales sur consommation des ménages sont estimées à l'aide d'un taux de marque<sup>10</sup> de 10%. Elles évoluent en volume et en prix comme la consommation des ménages.

**c)** Les marges commerciales sur consommations intermédiaires sont estimées à l'aide d'un taux de marque de 17%<sup>11</sup>. Elles évoluent en volume et en prix comme les consommations intermédiaires totales.

**d)** Les marges de transport sont entièrement attribuées aux consommations intermédiaires. Elles sont issues du compte des transports.

## **2.5 Le commerce extérieur**

Les données relatives aux exportations et aux importations sont déterminées par l'INSEE, tant en valeur qu'en volume, à partir des statistiques douanières.

## **2.6 Tableau récapitulatif de l'ERE de 1990 à 1994**

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des principaux éléments de l'équilibre ressources-emplois des produits de la pêche.

---

<sup>9</sup> Le taux de marque représente le rapport de la valeur de la marge sur la valeur des exportations.

<sup>10</sup> Le taux de marque représente le rapport de la valeur de la marge sur la valeur de la consommation des ménages.

<sup>11</sup> Le taux de marque représente le rapport de la valeur de la marge sur la valeur des consommations intermédiaires.

**Tableau 4****Compte de la pêche et de l'aquaculture****Equilibre ressources-emplois des produits de la pêche (A03) de 1990 à 1994**

	<b>1990</b>	indice de volume	<b>vol 91</b>	indice de prix	<b>1991</b>	indice de volume	<b>vol 92</b>	indice de prix	<b>1992</b>	indice de volume	<b>vol 93</b>	indice de prix	<b>1993</b>	indice de volume	<b>vol 94</b>	indice de prix	<b>1994</b>
Production	<b>12 979</b>	95,7	<b>12 416</b>	106,2	<b>13 180</b>	97,1	<b>12 794</b>	97,3	<b>12 453</b>	101,6	<b>12 647</b>	96,3	<b>12 182</b>	100,3	<b>12 221</b>	100,4	<b>12 268</b>
Importations	<b>4 578</b>	104,1	<b>4 765</b>	102,0	<b>4 860</b>	109,2	<b>5 307</b>	94,0	<b>4 988</b>	105,9	<b>5 284</b>	88,0	<b>4 650</b>	107,2	<b>4 986</b>	100,0	<b>4 986</b>
Droits de douane	<b>57</b>	104,1	<b>59</b>	114,6	<b>68</b>	109,2	<b>74</b>	115,8	<b>86</b>	105,9	<b>91</b>	86,7	<b>79</b>	107,2	<b>85</b>	41,3	<b>35</b>
Marges de transport sur CI	<b>187</b>	109,1	<b>204</b>	101,5	<b>207</b>	98,1	<b>203</b>	105,4	<b>214</b>	87,9	<b>188</b>	99,5	<b>187</b>	118,2	<b>221</b>	100,0	<b>221</b>
Marges comm sur les CI	<b>1 580</b>	98,5	<b>1 556</b>	102,3	<b>1 592</b>	97,8	<b>1 557</b>	92,5	<b>1 440</b>	104,3	<b>1 502</b>	91,4	<b>1 373</b>	108,1	<b>1 484</b>	100,4	<b>1 490</b>
Marges comm sur la cons. des ménages	<b>8 513</b>	97,2	<b>8 275</b>	107,1	<b>8 862</b>	102,8	<b>9 110</b>	100,3	<b>9 138</b>	105,4	<b>9 628</b>	98,1	<b>9 443</b>	98,1	<b>9 264</b>	100,3	<b>9 292</b>
Marges comm sur exportations	<b>223</b>	98,5	<b>220</b>	108,0	<b>238</b>	102,2	<b>243</b>	97,0	<b>236</b>	90,5	<b>213</b>	88,2	<b>188</b>	99,0	<b>186</b>	96,7	<b>180</b>
Impôts sur les produits	<b>55</b>	95,7	<b>53</b>	108,3	<b>57</b>	97,1	<b>55</b>	74,1	<b>41</b>	101,6	<b>42</b>	93,7	<b>39</b>	100,3	<b>39</b>	86,9	<b>34</b>
Subventions sur les produits	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>												
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>28 172</b>	97,8	<b>27 548</b>	105,5	<b>29 063</b>	101,0	<b>29 343</b>	97,5	<b>28 595</b>	98,2	<b>28 093</b>	100,2	<b>28 141</b>	101,2	<b>28 486</b>	100,1	<b>28 506</b>
CI de l'industrie (agroalimentaire, cosmétiques)	<b>7 381</b>	98,5	<b>7 270</b>	102,3	<b>7 439</b>	97,6	<b>7 262</b>	92,7	<b>6 731</b>	104,3	<b>7 021</b>	91,5	<b>6 423</b>	108,1	<b>6 943</b>	100,4	<b>6 974</b>
CI de la restauration (hôtels, restaurants)	<b>2 460</b>	98,5	<b>2 423</b>	102,3	<b>2 480</b>	97,6	<b>2 421</b>	92,7	<b>2 244</b>	104,3	<b>2 340</b>	91,5	<b>2 142</b>	108,1	<b>2 314</b>	100,5	<b>2 325</b>
Consommation des ménages	<b>15 478</b>	97,2	<b>15 045</b>	107,1	<b>16 113</b>	102,8	<b>16 564</b>	100,3	<b>16 614</b>	105,4	<b>17 506</b>	98,1	<b>17 169</b>	98,1	<b>16 843</b>	100,3	<b>16 894</b>
Autoconsommation	<b>62</b>	95,2	<b>59</b>	105,1	<b>62</b>	100,0	<b>62</b>	100,0	<b>62</b>	103,2	<b>64</b>	96,9	<b>62</b>	101,6	<b>63</b>	98,4	<b>62</b>
Exportations	<b>2 791</b>	98,5	<b>2 750</b>	108,0	<b>2 970</b>	102,2	<b>3 035</b>	97,0	<b>2 945</b>	90,5	<b>2 664</b>	88,0	<b>2 345</b>	99,0	<b>2 322</b>	97,0	<b>2 252</b>
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>28 172</b>	97,8	<b>27 548</b>	105,5	<b>29 063</b>	101,0	<b>29 343</b>	97,5	<b>28 595</b>	70,8	<b>20 234</b>	139,1	<b>28 141</b>	101,2	<b>28 486</b>	100,1	<b>28 506</b>

Unité : millions de francs

Source : INSEE



## **CHAPITRE III. LE COMPTE DE BRANCHE**

- 1. La production**
- 2. Les consommations intermédiaires**
- 3. La valeur ajoutée**
- 4. Le compte d'exploitation**
  - 4.1 Les subventions d'exploitation**
  - 4.2 Les autres impôts sur la production**
  - 4.3 La rémunération des salariés**
  - 4.4 Le revenu mixte brut**



Le compte de la branche "pêche et aquaculture" se présente sous forme d'une séquence de deux comptes :

- le compte de production,
- le compte d'exploitation.

Le compte de production enregistre en ressources la production et en emplois la consommation intermédiaire. Le solde comptable est la valeur ajoutée, qui peut être calculée avant ou après déduction de la consommation de capital fixe (valeur ajoutée brute ou nette).

En déduisant de la valeur ajoutée les autres impôts sur la production et en y ajoutant les subventions d'exploitation, on obtient la valeur ajoutée au coût des facteurs. La valeur ajoutée nette au coût des facteurs constitue le revenu des facteurs de production.

Le compte d'exploitation décrit la répartition des revenus issus du processus de production entre les facteurs de production "travail" et "capital", après prélèvement fiscal ou attribution de subventions par les administrations publiques. Il enregistre en ressources la valeur ajoutée et les subventions d'exploitation, en emplois la rémunération des salariés et les autres impôts sur la production. Le solde comptable correspond au revenu dégagé par les unités du fait de l'utilisation de leurs actifs dans le processus de production. Dans le cas général, ce solde, qui représente la rémunération du capital, est appelé "excédent d'exploitation".

Dans le cas des entreprises non constituées en sociétés, ce solde comptable contient implicitement un élément de rémunération pour le travail effectué par le propriétaire, ou les membres non salariés de sa famille, qui ne peut être distingué de son profit en tant qu'entrepreneur. On parle alors de "revenu mixte".

## 1. La production de la branche "pêche et aquaculture"

La production de la branche "pêche et aquaculture" représente la production de produits de la pêche et de l'aquaculture (cf. chapitre II) de laquelle on retranche la production des administrations publiques, appelée ventes résiduelles. L'indice de prix retenu pour en déduire le montant des ventes résiduelles en volume est celui de la production au prix de base (que l'on peut calculer au stade du § II.1.6). Les ventes résiduelles sont fournies par la division " Synthèse générale des comptes " de l'INSEE.

Comme pour la production de produits de la pêche, la production de la branche "pêche et aquaculture" est valorisée au prix de base, c'est-à-dire en incluant les subventions sur les produits, déduction faite des impôts sur les produits. Toutefois, sur la période de base, il n'existe pas de subventions sur les produits de la pêche et de l'aquaculture.

**Tableau 5** Compte de la pêche et de l'aquaculture du cadre central

**Valeur de la production de la branche " pêche et aquaculture "**  
**de 1990 à 1994**

	1990	1991	1992	1993	1994
<b>Ensemble des produits de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>12 979</b>	<b>13 180</b>	<b>12 453</b>	<b>12 182</b>	<b>12 221</b>
<b>Ventes résiduelles</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Production de la branche " pêche et aquaculture "</b>	<b>12 976</b>	<b>13 176</b>	<b>12 453</b>	<b>12 178</b>	<b>12 217</b>

*Unité : millions de francs*  
*Source : INSEE.*

## 2. Les consommations intermédiaires de la branche "pêche et aquaculture"

Les consommations intermédiaires d'une branche sont les biens et services qui disparaissent dans le processus de production, soit par incorporation dans des produits plus élaborés, soit par destruction au cours de la période considérée. En font également partie certains biens durables de faible valeur ou dont la durée de vie ne dépasse pas un an. Les biens et services destinés à l'entretien des biens de capital fixe sont aussi classés en consommation intermédiaire, mais les dépenses destinées à prolonger la vie des biens en capital ou à en accroître le rendement sont inscrites en formation brute de capital fixe. Enfin, on retient en consommation intermédiaire les achats de l'unité de production qui servent aux salariés dans le cadre de leur activité professionnelle (vêtements professionnels par exemple).

Les consommations intermédiaires de la branche " pêche et aquaculture " sont constituées par les biens et services effectivement consommés au cours de l'exercice. Les biens et services consommés sont soit achetés dans l'année, soit prélevés sur des stocks, soit produits pour compte propre.

Les consommations intermédiaires de la branche "pêche et aquaculture" constituent une colonne du tableau entrées-sorties (TES) des comptes nationaux. Elles sont ventilées, par produit, au niveau 118 de la nomenclature. Le TES retrace dans une optique technique les échanges de produits entre différentes branches. Par exemple, la consommation intermédiaire de la branche GA03 en produit GG15 décrit tous les achats de la branche GA03 de produits issus du raffinage du pétrole (carburants).

Les consommations intermédiaires sont évaluées hors TVA déductible. Dans la pratique, elles sont déterminées dans un premier temps hors TVA, puis on évalue la TVA non déductible :

$$\text{CI HTVA déductible} = \text{CI HTVA} + \text{TVA non déductible}$$

Les montants des consommations intermédiaires de la branche "pêche et aquaculture" proviennent directement du tableau entrées-sorties (TES) du compte du cadre central. Elles sont calculées à partir de matrices de coefficients techniques mises en cohérence avec la production des produits considérés.

### 3. La valeur ajoutée de la branche "pêche et aquaculture"

La valeur ajoutée brute de la branche "pêche et aquaculture" est déterminée en retranchant la valeur des consommations intermédiaires de la branche, valorisées au prix d'acquisition, de la valeur de la production de la branche, valorisée au prix de base. Il en résulte que la valeur ajoutée de la branche comprend le montant des subventions sur les produits incluses dans la valeur de la production mais ne comprend pas le montant des impôts sur les produits. La valeur de la production figurant dans le tableau 6 est légèrement différente de celle du tableau 5 ; elle intègre en effet la correction liée à "l'écart TVA", effectuée par la division "Synthèse des biens et services" de l'INSEE, dans le cadre de l'élaboration des comptes nationaux.

**Tableau 6**      **Compte de la pêche et de l'aquaculture**

#### **Valeur ajoutée de la branche " pêche et aquaculture "**

	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>
<b>Production</b>	<b>12 498</b>	<b>12 219</b>	<b>12 292</b>
<b>Consommations intermédiaires</b>	<b>5 784</b>	<b>6 030</b>	<b>5 979</b>
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>6 714</b>	<b>6 189</b>	<b>6 313</b>

*Unité : millions de francs*

*Source : INSEE*

*Note de lecture : la production et la valeur ajoutée sont valorisées au prix de base et les consommations intermédiaires au prix d'acquisition.*

## 4. Le compte d'exploitation

### 4.1 Les subventions d'exploitation

Les subventions versées à des unités de la branche "pêche et aquaculture", qui ne sont pas classées en subventions sur les produits, sont enregistrées dans le poste "subventions d'exploitation" du compte d'exploitation de la branche. Ces aides ne sont pas directement liées à des biens et services et s'inscrivent le plus souvent dans le cadre de politiques agissant sur les rémunérations des facteurs de production ou visant à influencer certains aspects du processus de production.

Il s'agit d'aides à l'exploitation de navires de pêche et au développement des cultures marines, versées par l'Etat, et d'aides diverses versées par le FIOM (OFIMER à partir de 1998) : dépenses d'intervention et d'organisation des marchés, financés par le FEOGA Garantie, (aides au retrait et au stockage, indemnités compensatrices accordées pour certaines espèces de poissons, etc.).

**Tableau 7**            **Compte de la pêche et de l'aquaculture**

	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>83</b>	<b>137</b>	<b>167</b>

*Unité : millions de francs*

*Source : Direction de la Comptabilité Publique*

### 4.2 Les autres impôts sur la production

D'après le SEC 95, les autres impôts sur la production correspondent à tous les impôts supportés par les unités de production du fait de leurs activités de production, autres que ceux directement liés à la quantité ou à la valeur des biens et des services produits ou vendus, classés en impôts sur les produits<sup>12</sup>. Il s'agit principalement de la taxe professionnelle.

**Tableau 8**            **Compte de la pêche et de l'aquaculture**

	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>
<b>Autres impôts sur la production</b>	<b>227</b>	<b>240</b>	<b>277</b>

*Unité : millions de francs*

*Source : Direction de la Comptabilité Publique*

<sup>12</sup> Les impôts sur les produits sont déduits de la valeur de la production reçue par le producteur (valorisation de la production au prix de base).

### 4.3 La rémunération des salariés

La rémunération des salariés se définit comme le total des rémunérations en espèces ou en nature que les employeurs versent à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers au cours de la période de référence des comptes. Elle comprend les salaires et traitements bruts (en espèces et en nature) et les cotisations sociales à la charge des employeurs.

Lorsque les unités de production sont des entreprises individuelles, la rémunération des salariés n'inclut pas la rémunération du travail de l'entrepreneur et de ses aides familiaux non salariés. Celle-ci est incluse dans le revenu mixte, solde du compte d'exploitation, et dans le revenu d'entreprise.

Les cotisations sociales à la charge des employeurs correspondent au montant dû au régime de sécurité sociale en contrepartie de l'affiliation du bénéficiaire des droits. La rémunération d'un salarié non déclaré est estimée dans les salaires bruts, mais ne donne pas lieu à l'imputation de cotisations sociales.

Les prises en charge de cotisations sociales par l'Etat sont déduites du montant des cotisations lorsqu'il s'agit de mesures générales concernant l'ensemble des salariés (par exemple les mesures d'allègement sur les bas salaires). Ces prises en charge s'analysent alors comme une modification du barème de cotisation.

En revanche, lorsqu'il s'agit de mesures ponctuelles et ciblées, les prises en charge ne sont pas déduites des cotisations ; ces dernières sont enregistrées en " brut ". Le montant des prises en charge est alors comptabilisé en subventions d'exploitation.

Les salaires et les cotisations sociales effectives sont enregistrés au cours de la période pendant laquelle le travail correspondant a été effectué.

**Tableau 9**                    **Compte de la pêche et de l'aquaculture**

#### **Les rémunérations**

	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>
Salaires et traitements bruts	3294	3351	3545
Cotisations sociales	905	904	858
<b>TOTAL</b>	<b>4199</b>	<b>4255</b>	<b>4403</b>

*Unité : millions de francs*

*Source : INSEE division " Synthèse Générale des Comptes "*

### 4.4 Le revenu mixte brut

Le revenu mixte brut de la branche "pêche et aquaculture" représente le solde du compte d'exploitation de la branche. Il est déterminé ainsi :

Revenu mixte brut = Valeur ajoutée brute

- + Subventions d'exploitation
- Autres impôts sur la production
- Rémunération des salariés.

**Tableau 10**                    **Compte de la pêche et de l'aquaculture**

**Compte d'exploitation de la branche "pêche et  
aquaculture"**

	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>
<b><i>Ressources</i></b>			
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>6 714</b>	<b>6 189</b>	<b>6 313</b>
Subventions d'exploitation	83	137	167
<b><i>Emplois</i></b>			
Salaires	3 294	3 351	3 545
Cotisations sociales	905	904	858
Autres impôts sur la production	227	240	277
<b>Revenu mixte brut</b>	<b>2 371</b>	<b>1 831</b>	<b>1 800</b>

*Unité : millions de francs*

*Source : INSEE, Direction de la Comptabilité Publique*

## **CHAPITRE IV. LE COMPTE DE SECTEUR**

**1. Présentation générale**

**2. Tableaux récapitulatifs de 1992 à 1994**



## 1. Présentation générale

Afin d'analyser les flux économiques concernant la répartition des revenus et du patrimoine et les opérations financières, le système européen de comptes a défini la notion d'unité institutionnelle, centre élémentaire de décision économique jouissant de l'autonomie de décision dans l'exercice de sa fonction principale. Un **secteur institutionnel** est un ensemble d'unités institutionnelles qui ont un comportement économique analogue, en termes de catégorie de producteurs dont elles relèvent et de nature de leurs activités et fonctions principales.

Les comptes des secteurs institutionnels retracent toutes les activités, qu'elles soient principales ou secondaires, des unités institutionnelles qui s'y trouvent classées. Une unité institutionnelle ne peut appartenir qu'à un seul secteur.

Cinq catégories de secteurs institutionnels sont définies : les sociétés non financières, les sociétés financières, les administrations publiques, les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages. Le secteur des ménages inclut les entreprises individuelles, c'est-à-dire les unités économiques qui ne possèdent pas de personnalité juridique distincte de la personnalité (physique) de son exploitant.

a) Un **secteur d'activité** regroupe toutes les unités institutionnelles dont l'activité principale est la production d'un bien ou d'un service définie par les nomenclatures d'activité.

Le secteur d'activité de la pêche et de l'aquaculture regroupe ainsi toutes les unités ayant pour activité principale la production de produits de la pêche et de l'aquaculture. Le compte de ce secteur d'activité se présente sous forme d'une séquence de cinq comptes :

- le compte de production,
- le compte d'exploitation,
- le compte d'affectation des revenus primaires,
- le compte de distribution secondaire du revenu,
- le compte de capital.

Le *compte de production* enregistre en ressources la production et en emplois la consommation intermédiaire. Le solde comptable est la valeur ajoutée, qui peut être calculée avant ou après déduction de la consommation de capital fixe (valeur ajoutée brute ou nette).

Le *compte d'exploitation* décrit la répartition des revenus issus du processus de production entre les facteurs de production "travail" et "capital", après prélèvement fiscal ou attribution de subventions par les administrations publiques. Il enregistre en ressources la valeur ajoutée et les subventions d'exploitation, en emplois la rémunération des salariés et les impôts sur la production. Le solde comptable correspond au revenu dégagé par les unités du fait de l'utilisation de leurs actifs dans le processus de production. Dans le cas général, ce solde, qui représente la rémunération du capital, est appelé "excédent d'exploitation". Dans le cas des entreprises individuelles, il contient implicitement un élément de rémunération pour le travail effectué par le propriétaire ou les membres de sa famille qui ne peut être distingué de son profit en tant qu'entrepreneur : on parle alors de revenu mixte.

Le *compte d'affectation des revenus primaires* s'intéresse aux unités institutionnelles en tant que bénéficiaires de revenus primaires plutôt qu'en tant que producteurs dont les activités génèrent des revenus primaires. Par revenus primaires, on entend les revenus dont

disposent les unités résidentes du fait de leur participation directe à des processus de production et les revenus que reçoit le propriétaire d'un actif financier ou d'un actif corporel non produit en échange de la mise à la disposition de cet actif au profit d'une autre unité institutionnelle. Le compte d'affectation des revenus primaires se décompose en deux sous-comptes : le compte de revenu d'entreprise et le compte d'affectation des autres revenus primaires :

. le compte de revenu d'entreprise permet de déterminer un solde équivalent au concept de profit courant avant distribution et impôt sur le revenu, habituellement utilisé en comptabilité d'entreprise. Le revenu d'entreprise correspond à l'excédent d'exploitation *plus* les revenus de la propriété à recevoir en rapport avec les actifs financiers et autres appartenant à l'entreprise *moins* les intérêts à payer sur les créances de l'entreprise et les loyers à payer sur les terrains et autres actifs corporels non produits loués par l'entreprise ;

. le compte d'affectation des autres revenus primaires a pour objet de passer du concept de revenu d'entreprise au concept de revenu primaire ; y figurent donc les éléments du revenu primaire non repris dans le compte de revenu d'entreprise, c'est à dire la description de la distribution du résultat dégagé. Le solde des revenus primaires correspond au revenu d'entreprise *moins* les revenus distribués (dividendes et prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés) et les bénéfices réinvestis d'investissements directs à l'étranger.

Le *compte de distribution secondaire du revenu* montre comment le solde des revenus primaires est affecté par des redistributions : impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc., autres transferts courants. Le solde du compte est le revenu disponible, qui reflète les opérations courantes et exclut explicitement les transferts en capital, les gains et pertes réelles de détention et les conséquences d'évènements comme les catastrophes naturelles. Le revenu disponible correspond au solde des revenus primaires *plus* les cotisations sociales imputées, les indemnités d'assurance-dommages, les transferts courants divers reçus *moins* les impôts courants sur le revenu, les prestations sociales directes d'employeurs, les primes nettes d'assurance-dommages et les transferts courants divers versés. Le revenu disponible est le solde final du compte des opérations courantes du secteur d'activité " pêche et aquaculture " <sup>13</sup>.

Le *compte de capital* enregistre les acquisitions moins les cessions d'actifs non financiers par des unités résidentes et mesure les variations de la valeur nette due à l'épargne (solde final des comptes des opérations courantes) et aux transferts en capital. Le compte de capital permet de déterminer dans quelle mesure les acquisitions moins les cessions d'actifs non financiers ont été financées par l'épargne et les transferts en capital. Il fait apparaître soit une capacité de financement (+) soit un besoin de financement (-). La capacité (ou besoin) de financement correspond à l'épargne *plus* les transferts en capital reçus *moins* la formation brute de capital fixe, les variations de stocks et les transferts en capital versés.

Contrairement à l'agriculture, on considère qu'il y a identité entre le champ de la branche et celui du secteur pour la pêche; la valeur ajoutée du secteur est égale à celle de la branche <sup>14</sup>. L'ensemble des éléments du compte de secteur sont déterminés à l'aide du Système Intermédiaire d'Entreprise (SIE) sur la base des données issues des sources fiscales des BIC et des BRA, redressées pour tenir compte des entreprises au forfait qui ne sont pas couvertes par le champ de ces sources et dont la part est non négligeable. Le taux de redressement est calculé chaque année et représente le rapport ventes de la branche / ventes du SIE ; on considère en effet que les ventes de la branche, évaluées à l'aide de

---

<sup>13</sup> Dans le cas général, l'épargne est le solde final du compte des opérations courantes et s'obtient en déduisant du revenu disponible un ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension. Pour le secteur d'activité pêche et aquaculture, l'épargne est égale au revenu disponible.

<sup>14</sup> Dans la pratique, il existe quelques différences : celles-ci sont dues à des ajustements réalisés lors de la phase finale de synthèse. Ces corrections sont toutefois minimes.

statistiques sur les produits (cf. chapitre II) couvrent le champ complet de la pêche et de l'aquaculture.

**b)** En termes de **sous-secteurs institutionnels**, la pêche et l'aquaculture est composée, d'une part, de sociétés dont l'activité principale est la pêche ou l'aquaculture, et d'autre part, d'entreprises individuelles, c'est-à-dire des ménages d'entrepreneurs à leur compte dans ces mêmes activités. Pour chacune de ces deux catégories, on établit, comme pour l'ensemble du secteur, la séquence des cinq comptes, du compte de production au compte de capital, sur la base des données du SIE redressées.

## 2. Tableaux récapitulatifs de 1992 à 1994

Tableau 11

### Compte d'exploitation du secteur de la pêche et de l'aquaculture

		1992	1993	1994
	<b>Ressources</b>			
B1	Valeur ajoutée brute	6661	6127	6285
	<b>Total</b>	<b>6661</b>	<b>6127</b>	<b>6285</b>
	<b>Emplois</b>			
D11	Salaires et traitements bruts	3301	3355	3556
D121	Cotisations sociales effectives	904	904	857
D122	Cotisations sociales imputées	3	2	3
D29	Autres impôts sur la production	227	240	277
D39	Subventions d'exploitation (-)	-83	-137	-166
B2	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>2309</b>	<b>1764</b>	<b>1759</b>
	<b>Total</b>	<b>6661</b>	<b>6127</b>	<b>6285</b>

Unité : millions de francs

Source : INSEE

Tableau 12

### Compte d'affectation des revenus primaires du secteur de la pêche et de l'aquaculture

		1992	1993	1994
	<b>Ressources</b>			
B2	Excédent brut d'exploitation	2309	1764	1759
D4	Revenus de la propriété	114	95	98
	<b>Total</b>	<b>2423</b>	<b>1859</b>	<b>1857</b>
	<b>Emplois</b>			
D41	Intérêts	648	691	649
D42	Revenus distribués des sociétés	6	12	15
D43	Bénéfices réinvestis (à l'étranger)	0	0	0
D45	Loyers	0	0	0
B5	<b>Solde primaire des revenus</b>	<b>1769</b>	<b>1156</b>	<b>1193</b>
	<b>Total</b>	<b>2423</b>	<b>1859</b>	<b>1857</b>

Unité : millions de francs

Source : INSEE

**Tableau 13**

**Compte de distribution secondaire des revenus du secteur de la pêche et de l'aquaculture**

		1992	1993	1994
	<b>Ressources</b>			
B5	Solde des revenus primaires	1769	1156	1193
D612	Cotisations sociales imputées	3	2	3
D72	Indemnités d'assurance dommages	130	129	146
D75	Transferts courants divers	6	7	8
	<b>Total</b>	<b>1908</b>	<b>1294</b>	<b>1350</b>
	<b>Emplois</b>			
D51	Impôt sur le revenu	21	19	33
D62	Prestations sociales directes employeur	3	2	3
D71	Primes nettes d'assurance dommages	112	108	123
D75	Transferts courants divers	10	12	12
B6	<b>Revenu disponible brut</b>	<b>1762</b>	<b>1153</b>	<b>1179</b>
	<b>Total</b>	<b>1908</b>	<b>1294</b>	<b>1350</b>

Unité : millions de francs

Source : INSEE

**Tableau 14**

**Compte de capital du secteur de la pêche et de l'aquaculture**

		1992	1993	1994
	<b>Ressources</b>			
B6	Revenu disponible brut	<b>1762</b>	<b>1153</b>	<b>1179</b>
D9	Transferts en capital reçu	130	129	146
D9	Transferts en capital versés (-)	6	7	8
	<b>Total</b>	<b>1870</b>	<b>1261</b>	<b>1458</b>
	<b>Emplois</b>			
P51	Formation brute de capital fixe	661	497	658
P52	Stocks	0	0	0
K2	Actifs corporels non produits	0	0	0
B9	<b>Capacité (+) ou besoin (-) de financement</b>	<b>1209</b>	<b>764</b>	<b>800</b>
	<b>Total</b>	<b>1870</b>	<b>1261</b>	<b>1458</b>

Unité : millions de francs

Source : INSEE

**Tableau 15**

**Compte d'exploitation du secteur de la pêche et de l'aquaculture**

	<b>Sociétés non financières</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>
	<b>Ressources</b>			
B1	Valeur ajoutée brute	1738	1824	2205
	<b>Total</b>	<b>1738</b>	<b>1824</b>	<b>2205</b>
	<b>Emplois</b>			
D11	Salaires et traitements bruts	1011	971	1087
D121	Cotisations sociales effectives	297	283	276
D122	Cotisations sociales imputées	3	2	3
D29	Autres impôts sur la production	60	55	71
D39	Subventions d'exploitation (-)	-36	-39	-43
B2	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>403</b>	<b>552</b>	<b>811</b>
	<b>Total</b>	<b>1738</b>	<b>1824</b>	<b>2205</b>

Unité : millions de francs

Source : INSEE

**Tableau 16**

**Compte d'affectation des revenus primaires du secteur de la pêche et de l'aquaculture**

	<b>Sociétés non financières</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>
	<b>Ressources</b>			
B2	Excédent brut d'exploitation	403	552	811
D4	Revenus de la propriété	46	48	46
	<b>Total</b>	<b>449</b>	<b>600</b>	<b>857</b>
D41	Intérêts	232	235	205
D42	Revenus distribués des sociétés	6	12	15
D43	Bénéfices réinvestis (à l'étranger)	0	0	0
D45	Loyers	0	0	0
B5	<b>Solde primaire des revenus</b>	<b>211</b>	<b>353</b>	<b>637</b>
	<b>Total</b>	<b>449</b>	<b>600</b>	<b>857</b>

Unité : millions de francs

Source : INSEE

**Tableau 17**

**Compte de distribution secondaire des revenus du secteur de la pêche et de l'aquaculture**

	<b>Sociétés non financières</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>
	<b>Ressources</b>			
B5	Solde des revenus primaires	211	353	637
D612	Cotisations sociales imputées	3	2	3
D72	Indemnité d'assurance dommages	21	22	25
D75	Transferts courants divers	6	7	8
	<b>Total</b>	<b>241</b>	<b>384</b>	<b>673</b>
	<b>Emplois</b>			
D51	Impôt sur le revenu	16	12	28
D62	Prestations sociales directes employeur	3	2	3
D71	Primes nettes d'assurance dommages	26	27	30
D75	Transferts courants divers	8	10	10
B6	<b>Revenu disponible brut</b>	<b>188</b>	<b>333</b>	<b>602</b>
	<b>Total</b>	<b>241</b>	<b>384</b>	<b>673</b>

Unité : millions de francs

Source : INSEE

**Tableau 18**

**Compte de capital du secteur de la pêche et de l'aquaculture**

	<b>Sociétés non financières</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>
	<b>Ressources</b>			
B6	Revenu disponible brut	<b>188</b>	<b>333</b>	<b>602</b>
D9	Transferts en capital reçu	96	106	276
D9	Transferts en capital versés (-)	-4	-4	-6
	<b>Total</b>	<b>280</b>	<b>435</b>	<b>872</b>
	<b>Emplois</b>			
P51	Formation brute de capital fixe	188	44	185
P52	Stocks	0	0	0
K2	Actifs corporels non produits	0	0	0
B9	<b>Capacité (+) ou besoin (-) de financement</b>	<b>92</b>	<b>391</b>	<b>687</b>
	<b>Total</b>	<b>280</b>	<b>435</b>	<b>872</b>

Unité : millions de francs

Source : INSEE

**Tableau 19**

**Compte d'exploitation du secteur de la pêche et de l'aquaculture**

	<b>Entreprises individuelles</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>
	<b>Ressources</b>			
B1	Valeur ajoutée brute	4923	4303	4080
	<b>Total</b>	<b>4923</b>	<b>4303</b>	<b>4080</b>
	<b>Emplois</b>			
D11	Salaires et traitements bruts	2290	2384	2469
D121	Cotisations sociales effectives	607	621	581
D122	Cotisations sociales imputées	0	0	0
D29	Autres impôts sur la production	167	185	206
D39	Subventions d'exploitation (-)	-47	-98	-123
B2	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>1906</b>	<b>1212</b>	<b>948</b>
	<b>Total</b>	<b>4923</b>	<b>4303</b>	<b>4080</b>

Unité : millions de francs

Source : INSEE

**Tableau 20**

**Compte d'affectation des revenus primaires du secteur de la pêche et de l'aquaculture**

	<b>Entreprises individuelles</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>
	<b>Ressources</b>			
B2	Excédent brut d'exploitation	1906	1212	948
D4	Revenus de la propriété	68	47	52
	<b>Total</b>	<b>1974</b>	<b>1259</b>	<b>1000</b>
	<b>Emplois</b>			
D41	Intérêts	416	456	444
D42	Revenus distribués des sociétés	0	0	0
D43	Bénéfices réinvestis (à l'étranger)	0	0	0
D45	Loyers	0	0	0
B5	<b>Solde primaire des revenus</b>	<b>1558</b>	<b>803</b>	<b>556</b>
	<b>Total</b>	<b>1974</b>	<b>1259</b>	<b>1000</b>

Unité : millions de francs

Source : INSEE

**Tableau 21**

**Compte de distribution secondaire des revenus du secteur de la pêche et de l'aquaculture**

	<b>Entreprises individuelles</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>
	<b>Ressources</b>			
B5	Solde des revenus primaires	1558	803	556
D612	Cotisations sociales imputées			
D72	Indemnité d'assurance dommages	109	107	121
D75	Transferts courants divers			
	<b>Total</b>	<b>1667</b>	<b>910</b>	<b>677</b>
	<b>Emplois</b>			
D51	Impôt sur le revenu	5	7	5
D62	Prestations sociales directes employeur	0		
D71	Primes nettes d'assurance dommages	86	81	93
D75	Transferts courants divers	2	2	2
B6	<b>Revenu disponible brut</b>	<b>1574</b>	<b>820</b>	<b>577</b>
	<b>Total</b>	<b>1667</b>	<b>910</b>	<b>677</b>

Unité : millions de francs

Source : INSEE

**Tableau 22**

**Compte de capital du secteur de la pêche et de l'aquaculture**

	<b>Entreprises individuelles</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>
	<b>Ressources</b>			
B6	Revenu disponible brut	<b>1574</b>	<b>820</b>	<b>577</b>
D9	Transferts en capital reçu	16	7	10
D9	Transferts en capital versés (-)	0	-1	-1
	<b>Total</b>	<b>1590</b>	<b>826</b>	<b>586</b>
	<b>Emplois</b>			
P51	Formation brute de capital fixe	473	453	473
P52	Stocks	0	0	0
K2	Actifs corporels non produits	0	0	0
B9	<b>Capacité (+) ou besoin (-) de financement</b>	<b>1117</b>	<b>373</b>	<b>113</b>
	<b>Total</b>	<b>1590</b>	<b>826</b>	<b>586</b>

Unité : millions de francs

Source : INSEE

## **CHAPITRE V. LE COMPTE DE CAPITAL FIXE**

**1. La formation brute de capital fixe**

**2. La consommation de capital fixe et les autres postes du compte**



## 1. La formation brute de capital fixe

D'après le SEC 95, "la formation brute de capital fixe est égale aux acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents au cours de la période de référence augmentées de certaines plus-values sur actifs non produits découlant de l'activité de production des unités productives ou institutionnelles. Par actifs fixes, il faut entendre des actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant une durée d'au moins un an.

Les cessions d'actifs fixes excluent :

- a) la consommation de capital fixe (qui comprend les dommages accidentels courants qui sont prévus);
- b) les pertes exceptionnelles résultant, par exemple, de situations de sécheresse ou d'autres catastrophes naturelles (enregistrées comme autre changement de volume).

Différents types de formation brute de capital fixe peuvent être distingués :

- a) les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes corporels;
- b) les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes incorporels;
- c) les améliorations majeures apportées aux actifs corporels non produits, en particulier aux terrains (l'acquisition d'actifs non produits est toutefois exclue);
- d) les coûts liés au transfert de la propriété d'actifs non produits tels les terrains ou les actifs brevetés (l'acquisition de ces actifs est cependant exclue).

La formation brute de capital fixe exclut les opérations classées en consommation intermédiaire comme les achats de petit outillage utilisé à des fins de production, les travaux courants d'entretien et de réparation..." (§ 3.102).

Par ailleurs, la formation brute de capital fixe doit être valorisée au prix d'acquisition, hors TVA déductible.

La formation brute de capital fixe de la branche "Pêche et aquaculture" est évaluée par la division "Synthèse Générale des Comptes Nationaux" sur la base des données du Système Intermédiaire d'Entreprises (SIE).

## 2. La consommation de capital fixe et les autres postes du compte

### 2.1 Problématique générale

Le SEC 95 définit les actifs économiques comme *"des biens corporels ou incorporels servant de réserve de valeur sur lesquels des droits de propriété peuvent être exercés, individuellement ou collectivement, par des unités institutionnelles et dont la détention ou l'utilisation au cours d'une période déterminée peuvent procurer des avantages économiques à leurs propriétaires. Par avantages économiques, on entend d'une part les revenus primaires tirés de l'utilisation de l'actif et, d'autre part, le montant qui pourrait être obtenu en cas de cessions ou de liquidation, montant qui inclut les éventuels gains ou pertes de détention"* (SEC 95; § 7.10 et 7.11).

Les acquisitions, nettes des cessions, d'actifs fixes constituent la Formation brute de capital fixe (FBCF), qui représente les flux annuels des inputs de biens de capital utilisés comme facteurs de production. Seuls les actifs fixes produits sont retracés dans la FBCF (cf. § V. 1); les actifs fixes non produits (terrains, ...), qui représentent également des facteurs de production, en sont exclus.

Le compte de capital fixe constitue le cadre comptable qui fournit une synthèse de la valeur économique des actifs fixes produits, permettant de "réconcilier" les éléments de flux (la formation brute ou nette de capital fixe) et les éléments de stocks (le capital fixe brut ou net). En particulier, le compte de capital fixe permet d'explicitier les variations d'actif entre deux années successives.

La variation de la valeur du capital fixe brut de l'année n peut se décomposer en quatre éléments : (1) la formation brute de capital fixe de l'année n, (2) les déclassements de biens effectués au cours de cette année (à déduire), (3) les autres changements de volumes bruts, intervenus au cours de la même année, (4) les autres changements liés aux variations de prix, appelés gains nominaux de détention bruts :

$$CFB(n) - CFB(n-1) = FBCF(n) - DEC(n) + ACVB(n) + GNDB(n).$$

De même, la variation de la valeur du capital fixe net de l'année n peut se décomposer en quatre éléments : (1) la formation brute de capital fixe de l'année n, (2) la consommation de capital fixe (à déduire), (3) les autres changements de volume nets et (4) les gains nominaux de détention nets :

$$CFN(n) - CFN(n-1) = FBCF(n) - CCF(n) + ACVN(n) + GNDN(n).$$

La valeur de la Formation brute de capital fixe déduction faite de la consommation de capital fixe est aussi appelée Formation nette de capital fixe (FNCF) :

$$FNCF(n) = FBCF(n) - CCF(n).$$

### 2.2 Description des postes du compte de capital fixe

### **Le capital fixe brut et le capital fixe net**

Les actifs produits décrits dans le compte de capital fixe sont de deux types : les actifs fixes non financiers corporels et les actifs fixes non financiers incorporels. Ces actifs sont utilisés de façon répétée et continue dans le processus de production pendant plus d'un an.

La valeur du capital fixe brut est évaluée comme si les actifs étaient acquis dans leur état d'origine à la date d'établissement du compte. Ces derniers sont enregistrés au prix d'acquisition s'ils sont achetés, au prix de base s'ils sont produits pour compte propre (cas des plantations et des animaux). La valeur n'est donc pas celle du remplacement en l'état.

Cependant, pour tenir compte de leur perte d'efficacité avec le temps et pour avoir une mesure du capital fixe représentative de la dépense qu'il conviendrait d'effectuer pour remplacer les éléments cédés ou détruits, on détermine également la valeur du capital fixe net, qui correspond à la valeur du capital excluant le coût lié à leur usure ou à leur obsolescence.

### **La consommation de capital fixe**

Le coût lié à l'usure du capital et à son obsolescence est appelé consommation de capital fixe. Il est ainsi défini par le SEC 95 : *"dépréciation subie par le capital fixe au cours de la période considérée par suite d'usure normale ou d'obsolescence prévisible, y compris une provision pour perte d'actifs fixes à la suite de dommages accidentels assurables. La consommation de capital fixe doit être calculée pour tous les actifs fixes, tant corporels qu'incorporels, pour les améliorations majeures apportées à des actifs non produits et pour les coûts du transfert de la propriété d'actifs non produits"* (SEC 95; § 6.02 et 6.03).

Dans le compte de capital fixe, l'évaluation de la formation brute de capital fixe de l'année n, qui représente la valeur des acquisitions moins les cessions, ne suffit pas à apprécier l'accroissement du capital : on déduit la consommation de capital fixe de la formation brute de capital fixe pour déterminer la formation nette de capital fixe et pour pouvoir mesurer la croissance nette du capital entre n-1 et n.

### **Les déclassements**

Les déclassements représentent les sorties du stock de capital fixe, qui sont les mises au rebut, dans le cas d'une usure ou d'une obsolescence normale. Ils correspondent en quelque sorte à la "mort" du capital brut et doivent être déduits de la formation brute de capital fixe lors de l'évaluation de la variation du stock de capital *brut* entre n-1 et n. La notion de déclassement est à distinguer de celle de consommation de capital fixe, qui correspond à l'amortissement du capital net et qui est déduite de la formation brute de capital fixe pour évaluer la variation du stock de capital *net* entre n et n-1. Les déclassements sont constatés à la date de la mise au rebut de l'actif correspondant alors que la consommation de capital fixe est mesurée tout au long de la période d'utilisation.

Il convient par ailleurs de souligner que les sorties de stock dues à des événements exceptionnels ne sont pas considérées comme des déclassements, mais comme des autres changements de volume.

## **Les autres changements de volume**

Les autres changements de volume sont des *"flux qui remplissent différentes fonctions, une des principales étant de permettre à certains actifs d'entrer dans le système ou de le quitter. Une seconde fonction des autres changements de volume est d'enregistrer les conséquences d'évènements exceptionnels imprévus qui affectent les avantages économiques que procurent les actifs"* (SEC 95; § 6.15).

Dans le premier cas, ils se distinguent de la FBCF en ce qu'il ne s'agit pas d'échanges entre tiers; dans le second cas, ils se distinguent de la CCF et des déclassements en ce qu'ils résultent d'évènements exceptionnels imprévus.

Signalons enfin que, dans les autres changements de volumes, peuvent également être enregistrées les destructions d'actifs dues à des catastrophes et à des phénomènes à caractère exceptionnel (tremblements de terre, irruptions volcaniques, ouragans, inondations, feux de forêts, ...), ainsi que les modifications affectant l'imputation économique d'un bien.

## **Les gains nominaux de détention**

Les gains nominaux de détention *"constituent une catégorie d'autres changements des actifs, des passifs, et, partant, de la valeur nette qui reflète les variations du niveau et de la structure de leurs prix. Un gain nominal de détention sur un actif se définit comme le changement de valeur qu'enregistre le propriétaire de cet actif à la suite d'une variation de son prix"* (SEC 95; §6.35 et 6.36). Un gain de détention peut être soit positif, soit négatif (il s'agit alors d'une perte sur détention).

## **2.3 Méthode d'évaluation**

La valeur du capital fixe brut à une date donnée peut être reconstituée en cumulant les valeurs des entrées diminuées des sorties sur l'ensemble des périodes antérieures à cette date, à partir de la date originelle de création de l'unité (ou d'une date assez éloignée pour que soit négligeable le poids des éléments qui auraient pu être acquis dès cette époque et ne pas être déclassés entre temps). De la même façon, on peut reconstituer la valeur du capital net en cumulant les valeurs des entrées diminuées des amortissements. L'absence d'informations statistiques sur les déclassements et les amortissements conduit à utiliser une méthode indirecte, c'est-à-dire une méthode chronologique où les déclassements et les amortissements se déduisent des entrées à partir, respectivement, des lois de mortalité et des lois de dépréciation des équipements. Cette méthode est connue sous le nom d'inventaire permanent<sup>15</sup>. Cette méthode nécessite de disposer d'une part de montants de la formation brute de capital fixe en valeur et en volume et d'autre part de données sur les paramètres de durée de vie (durée de vie moyenne, écarts-type et durée de vie maximale).

### **2.3.1 Les étapes successives des évaluations**

Les évaluations sont dans un premier temps effectuées en volume<sup>16</sup>. Les données en valeur en sont ensuite déduites à l'aide des indices de prix de la formation brute de capital fixe<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> Elle a été mise au point par Jacques Mairesse; cf. "L'évaluation du capital fixe productif-méthodes et résultats; Collection C de l'INSEE", n°18-19,1972.

<sup>16</sup> A prix constants de l'année 1990 pour la période 1990-1994.

<sup>17</sup> On reprend les indices de prix annuels pour les flux (déclassements et consommation de capital fixe) et on effectue une moyenne géométrique de deux indices de prix annuels successifs pour les stocks de capital fixe.

Les différentes étapes suivies pour évaluer les différents éléments du compte de capital fixe en volume sont les suivantes.

- Le **capital fixe brut** en volume représente le stock de capital à une date donnée, c'est-à-dire la totalité des biens de capital toujours exploités. Il est déterminé à partir de la FBCF en volume et des coefficients de survie de l'actif :

$$CFB_t = \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot S_j$$

où :

$CFB_t$  = stock de capital brut (fin de l'année t)

m = durée de vie maximale du capital

$I_{t,j}$  = Formation Brute de Capital Fixe de l'année t-j (FBCF)

$S_j$  = coefficient de survie

t = année du calcul du stock de capital (en fin d'année).

Les coefficients de survie sont estimés à partir d'une loi log-normale. En effet, le calcul du capital pour une année donnée ne concerne pas qu'un seul actif, mais la somme de plusieurs actifs dont la dispersion des durées de vie est approchée par une fonction de survie. Dans de tels cas, la distribution log-normale est généralement retenue. En effet, cette distribution permet, à partir des données sur les paramètres de durée de vie (durée de vie moyenne, écart-type et durée de vie maximale), de faire des hypothèses aboutissant à une courbe du type voulu, c'est-à-dire représentative de la loi de mortalité de l'équipement concerné. Cette méthode aboutit à une durée de vie maximale de l'ordre de 2 à 3 fois la durée de vie moyenne.

La distribution log-normale est donnée par la fonction de densité :

$$f(x) = \frac{1}{\sigma\sqrt{2\pi}} \cdot \frac{1}{x} \cdot \exp\left(-\frac{1}{2\sigma^2}(\ln x - \mu)^2\right)$$

avec :

$\mu$  = moyenne de la distribution log-normale

$\sigma$  = écart-type de la distribution log-normale

- Les **déclassements** annuels, qui représentent les sorties du stock de capital sont évalués ainsi :

$$DEC_t = \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot D_j$$

où les coefficients de déclassement  $D_j$  sont obtenus à l'aide des coefficients de survie  $S_j$  : ils expriment le taux de déclassement annuel d'un investissement passé ou présent :

$$D_t = S_{t-1} - S_t$$

- La **consommation de capital fixe** en volume en est ensuite déduite :

$$CCF_t = \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot C_j$$

où les coefficients de consommation de capital fixe  $C_j$ , qui expriment le taux d'amortissement annuel d'un investissement passé ou présent, sont définis comme le produit du vecteur des coefficients de déclassement  $D_j$  et d'une matrice inverse de la durée d'utilisation, reposant sur l'hypothèse d'amortissement linéaire, c'est-à-dire que l'on répartit la valeur à amortir de manière égale sur toute la durée probable de l'utilisation du bien de capital :

$$\begin{pmatrix} C_0 \\ C_1 \\ \vdots \\ \vdots \\ C_m \end{pmatrix} = \begin{pmatrix} 1 & 1/2 & 1/3 & \cdots & 1/m+1 \\ 0 & 1/2 & 1/3 & \cdots & 1/m+1 \\ 0 & 0 & 1/3 & \cdots & 1/m+1 \\ \vdots & \vdots & \vdots & \cdots & \vdots \\ 0 & 0 & 0 & \cdots & 1/m+1 \end{pmatrix} * \begin{pmatrix} D_0 \\ D_1 \\ \vdots \\ \vdots \\ D_m \end{pmatrix}$$

Puisque la somme de chaque colonne de la matrice vaut 1, on a  $\sum_{j=0}^m C_j = \sum_{j=0}^m D_j$ . Les coefficients  $C_j$  sont des lissages des coefficients  $D_j$ .

- Le **capital net** en volume en fin d'année est ensuite ainsi défini :  $CFN_t = \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot N_j$  où les coefficients de survie en valeur nette,  $N_j$ , sont calculés à partir des coefficients  $C_j$  :  $N_t = 1 - C_0 - C_1 - \dots - C_t$

Les coefficients  $N_j$  expriment la part du capital non amorti d'un investissement passé ou présent.

On complète ensuite ces calculs avec les équations d'équilibre :

$$\begin{aligned} CFB_t &= CFB_{t-1} + I_t - Dec_t \\ CFN_t &= CFN_{t-1} + I_t - CCF_t \end{aligned}$$

- La première égalité nous permet d'initialiser la première valeur des coefficients de déclassement  $D_0$ .

$$\text{En effet : } CFB_t = CFB_{t-1} + I_t - Dec_t$$

$$\Rightarrow \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot S_j = \sum_{j=0}^m I_{t-1-j} \cdot S_j + I_t - \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot D_j$$

$\Rightarrow$

$$[I_t \cdot S_0 + I_{t-1} \cdot S_1 + \dots + I_{t-m} \cdot S_m] = [I_{t-1} \cdot S_0 + I_{t-2} \cdot S_1 + \dots + I_{t-1-m} \cdot S_m] + I_t - [I_t \cdot D_0 + I_{t-1} \cdot D_1 + \dots + I_{t-m} \cdot D_m]$$

$\Rightarrow$

$$[S_0 \cdot I_t + S_1 \cdot I_{t-1} + \dots + S_m \cdot I_{t-m}] = (1-D_0) \cdot I_t + (S_0-D_1) \cdot I_{t-1} + \dots + (S_{m-1}-D_m) \cdot I_{t-m} + I_{t-1-m} \cdot S_m$$

$$\begin{aligned} \xrightarrow{\text{d'où}} \quad S_0 &= 1-D_0 \\ S_1 &= S_0-D_1 \\ \vdots & \quad \quad \quad \vdots \\ S_m &= S_{m-1}-D_m \end{aligned}$$

Le coefficient de survie  $S_0$  étant nécessairement de 1, il vient  $D_0 = 0$

De plus, le coefficient de survie est nul à partir de l'année de vie maximale  $m$  du capital ( $S_{m+i} = 0$  pour  $i \geq 0$ ) et par conséquent le coefficient  $D_m$  est égal à  $S_{m-1}$ .

- La seconde égalité permet de mettre en évidence la définition de la consommation de capital fixe.

$$\text{En effet : } CFN_t = CFN_{t-1} + I_t - CCF_t$$

$$\Rightarrow \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot N_j = \sum_{j=0}^m I_{t-1-j} \cdot N_j + I_t - \sum_{j=0}^m I_{t-j} \cdot C_j$$

$\Rightarrow$

$$[I_t \cdot N_0 + I_{t-1} \cdot N_1 + \dots + I_{t-m} \cdot N_m] = [I_{t-1} \cdot N_0 + I_{t-2} \cdot N_1 + \dots + I_{t-1-m} \cdot N_m] + I_t - [I_t \cdot C_0 + I_{t-1} \cdot C_1 + \dots + I_{t-m} \cdot C_m]$$

$\Rightarrow$

$$[N_0 \cdot I_t + N_1 \cdot I_{t-1} + \dots + N_m \cdot I_{t-m}] = (1-C_0) \cdot I_t + (N_0-C_1) \cdot I_{t-1} + \dots + (N_{m-1}-C_m) \cdot I_{t-m} + I_{t-1-m} \cdot N_m$$

$$\begin{aligned} \xrightarrow{\text{d'où}} \quad N_0 &= 1-C_0 \\ N_1 &= N_0-C_1 \\ \vdots & \quad \quad \quad \vdots \\ N_m &= N_{m-1}-C_m \end{aligned}$$

C'est-à-dire que  $C_j = N_{j-1} - N_j$  : la consommation de capital fixe à une date  $j$  donnée correspond à la perte/gain de valeur du capital net entre la date  $j-1$  et la date  $j$ .

Les deux tableaux suivants permettent de résumer la démarche suivie pour les évaluations en volume et en valeur (outre les éléments dont la chaîne de calcul vient d'être décrite précédemment, ils intègrent également les autres changements de volume qui sont des données exogènes au système) :

**Tableau 23. Construction des tableaux du compte de capital fixe pour les valeurs en prix constants**

<b>VOLUME A PRIX CONSTANTS</b>	<b>année n</b>
<b>Capital Fixe Brut</b>	$\sum \text{FBCF} * \text{Coefficients S} + \text{autres changements de volumes brut}$
<b>Formation Brute de Capital Fixe</b>	donnée exogène
<b>Déclassement de Capital Fixe Brut</b>	$\sum \text{FBCF} * \text{Coefficients D}$
<b>Autres Changements de Volumes Brut</b>	valeur en prix courants / indice des prix de l'année n * 100
<b>Gains/Pertes Nominiaux de Détention Brut</b>	0
<b>Capital Fixe Net</b>	$\sum \text{FBCF} * \text{Coefficients N} + \text{autres changements de volumes net}$
<b>Formation Nette de Capital Fixe</b>	FBCF - consommation de capital fixe
<b>Consommation de Capital Fixe</b>	$\sum \text{FBCF} * \text{Coefficients C}$
<b>Autres Changements de Volumes Net</b>	valeur en prix courants / indice des prix de l'année n * 100
<b>Gains/Pertes Nominiaux de Détention Net</b>	0

- indice des prix = 100 \* FBCF en prix courants / FBCF en prix constants

**Tableau 24 Construction des tableaux du compte de capital fixe pour les valeurs en prix courants**

<b>VALEURS A PRIX COURANTS</b>	<b>année n</b>
<b>Capital Fixe Brut</b>	valeur en prix constants * moyenne géométrique des indices de prix de l'année n et n+1 /100
<b>Formation Brute de Capital Fixe</b>	donnée exogène
<b>Déclassement de Capital Fixe Brut</b>	valeur en prix constants * indice des prix de l'année n /100
<b>Autres Changements de Volumes Brut</b>	donnée exogène
<b>Gains/Pertes Nominiaux de Détention Brut</b>	capital fixe brut de l'année n - capital fixe brut de l'année (n-1) - FBCF de l'année n + déclassement de l'année n - autres changements de volumes brut de l'année n
<b>Capital Fixe Net</b>	valeur en prix constants * moyenne géométrique des indices de prix de l'année n et n+1 /100
<b>Formation Nette de Capital Fixe</b>	valeur en prix constants * indice des prix de l'année n /100
<b>Consommation de Capital Fixe</b>	valeur en prix constants * 100 / indice des prix de l'année n
<b>Autres Changements de Volumes Net</b>	donnée exogène
<b>Gains/Pertes Nominiaux de Détention Net</b>	capital fixe net de l'année n - capital fixe net de l'année (n-1) - FNCF de l'année n - autres changements de volumes net de l'année n

- indice des prix = 100 \* FBCF en prix courants / FBCF en prix constants

### 2.3.2 La détermination des paramètres

Dans le modèle à prix constants, les entrées et les sorties correspondent essentiellement aux flux de Formation Brute de Capital Fixe, aux déclassements des équipements productifs et à la consommation de capital fixe. Les déclassements, et par conséquent (comme on l'a vu précédemment), la consommation de capital fixe et les stocks de capital brut et net sont obtenus à partir des flux d'entrée, moyennant certaines hypothèses concernant la loi de mortalité de ces flux : moyenne et écart-type, ou moyenne et coefficient de dispersion. Il est donc nécessaire à partir des observations des experts de définir le plus précisément possible ces paramètres pour diminuer d'autant l'approximation du calcul.

Les paramètres de durées de vie et d'écart-types retenus ont été estimés sur la base des informations fournies par une étude réalisée en 1987 par l'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) : " Rapport économique et juridique de l'IFREMER ; Licence de pêche et gestion d'une pêcherie ; n°4, 1987 ".

**Tableau 25. Paramètres de durée de vie minimum et maximum pour la durée de vie moyenne**

	Durée de vie moyenne minimum	Durée de vie moyenne maximum
Bateaux	20	40

**Tableau 26. Ecart-types de la durée de vie (exprimée en années)**

	Ecart-types
Bateaux	0,45

#### **2.4 Tableau récapitulatif de 1990 à 1994**

Le tableau suivant présente l'ensemble des éléments du compte de capital fixe de la branche "Pêche et aquaculture".

**Tableau 27****Compte de capital fixe de la branche "Pêche et aquaculture" de 1990 à 1994**

	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>
Capital fixe brut	36583	36167	35352	35948	37506
Formation brute de capital fixe	1179	860	661	497	658
Déclassement du capital fixe	1666	1785	1848	1942	2177
Autres changements de volume bruts					
Gains nominaux de détention bruts	-4940	509	372	2041	3077
Capital fixe net	17530	16815	15898	15588	15788
Formation brute de capital fixe	1179	860	661	497	658
Consommation de capital fixe	1824	1819	1745	1698	1776
Formation nette de capital fixe	-645	-959	-1084	-1201	-1118
Autres changements de volume nets					
Gains nominaux de détention nets	-2428	244	167	891	1317

Unités : valeurs en millions de francs

Source : INSEE

## **Bibliographie**

Rapport Cofrepêche : “ Etude sur les comptes du secteur Pêche ” 1996

Rapport “ Les concours publics aux pêches maritimes et aux cultures marines 1993-1998 ”  
Ministère de l’Agriculture et de la Pêche

# Table des matières

	<b>Pages</b>
<b>Chapitre I - Présentation générale</b> .....	<b>5</b>
1. Les concepts et l'architecture générale du compte de la pêche et de l'aquaculture	<b>7</b>
2. Les sources statistiques	<b>15</b>
<b>Chapitre II - Le compte de biens et services</b> .....	<b>18</b>
1. La production	<b>20</b>
2. Les autres éléments de l'ERE	<b>27</b>
<b>Chapitre III - Le compte de branche</b> .....	<b>31</b>
1. La production	<b>34</b>
2. Les consommations intermédiaires	<b>34</b>
3. La valeur ajoutée	<b>35</b>
4. Le compte d'exploitation	<b>36</b>
<b>Chapitre IV - Le compte de secteur</b> .....	<b>39</b>
1. Présentation générale	<b>41</b>
2. Tableaux récapitulatifs de 1992 à 1994	<b>44</b>
<b>Chapitre V - Le compte de capital fixe</b> .....	<b>50</b>
1. La formation brute de capital fixe	<b>52</b>
2. La consommation de capital fixe et les autres postes du compte	<b>53</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>62</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>63</b>